

Le futur ne se subit pas, il se prépare Cap sur 2050 !

2 juillet 2026

INP - ENSE³

Séminaire de lancement du mandat

Accueil – Joël GULLON

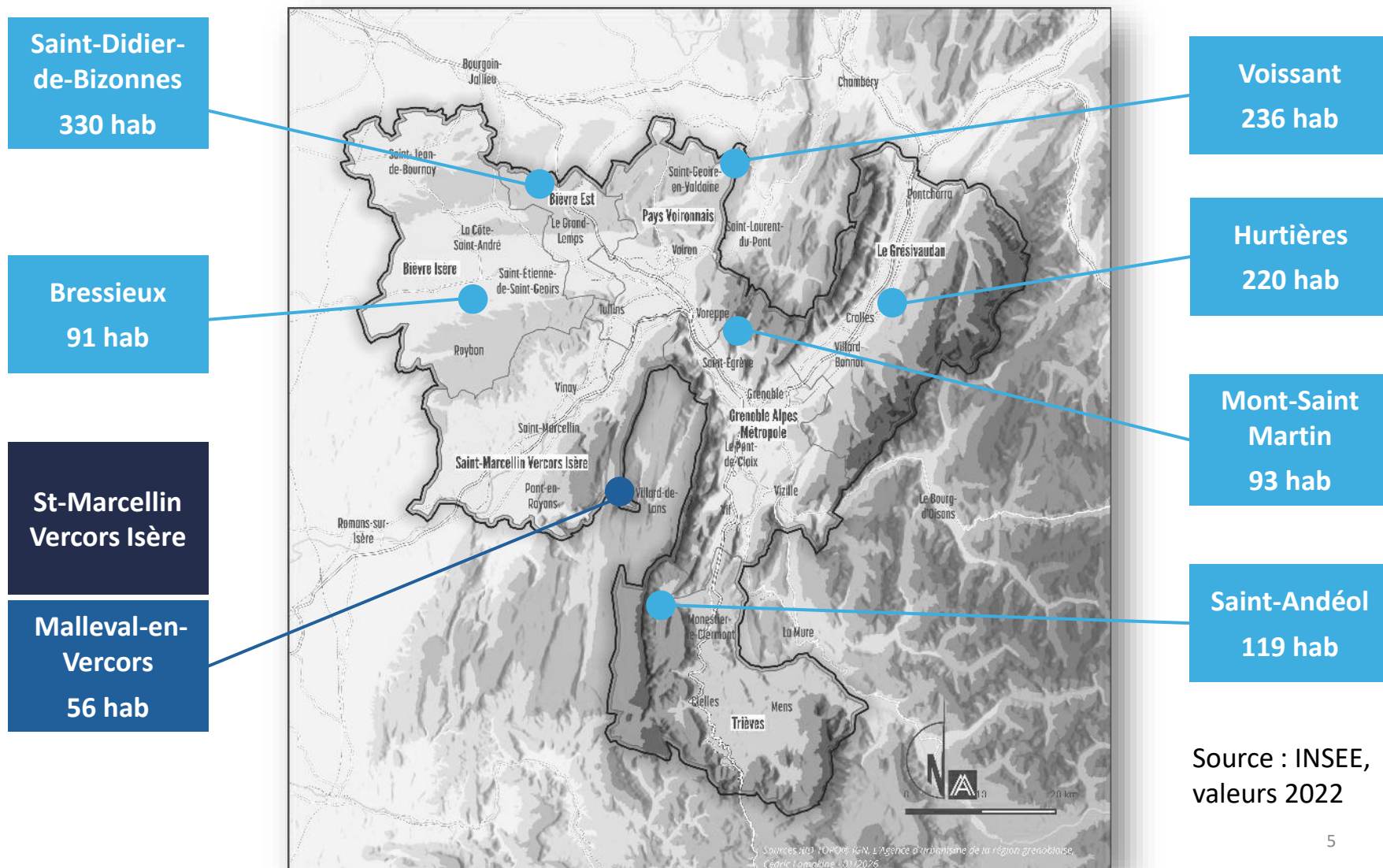
Déroulement du séminaire

- Accueil
- **Temps 1 - Se connaître** : Tour de présentation des EPCI et échanges
- **Temps 2 - S'ouvrir** : partage d'expériences, de réussites et des difficultés rencontrées avec :
 - Franck BRETEAU (SCoT du Pays du Mans)
 - Thibaut GUIGUE (SCoT Métropole Savoie)
- **Temps 3 - Se projeter dans la révision du SCoT** : passage de témoin avec Roger VALTAT / partage des travaux du PAS / collaboration avec les EPCI / organisation pour la suite
- Conclusion du séminaire et suites

Temps 1 : Se connaître

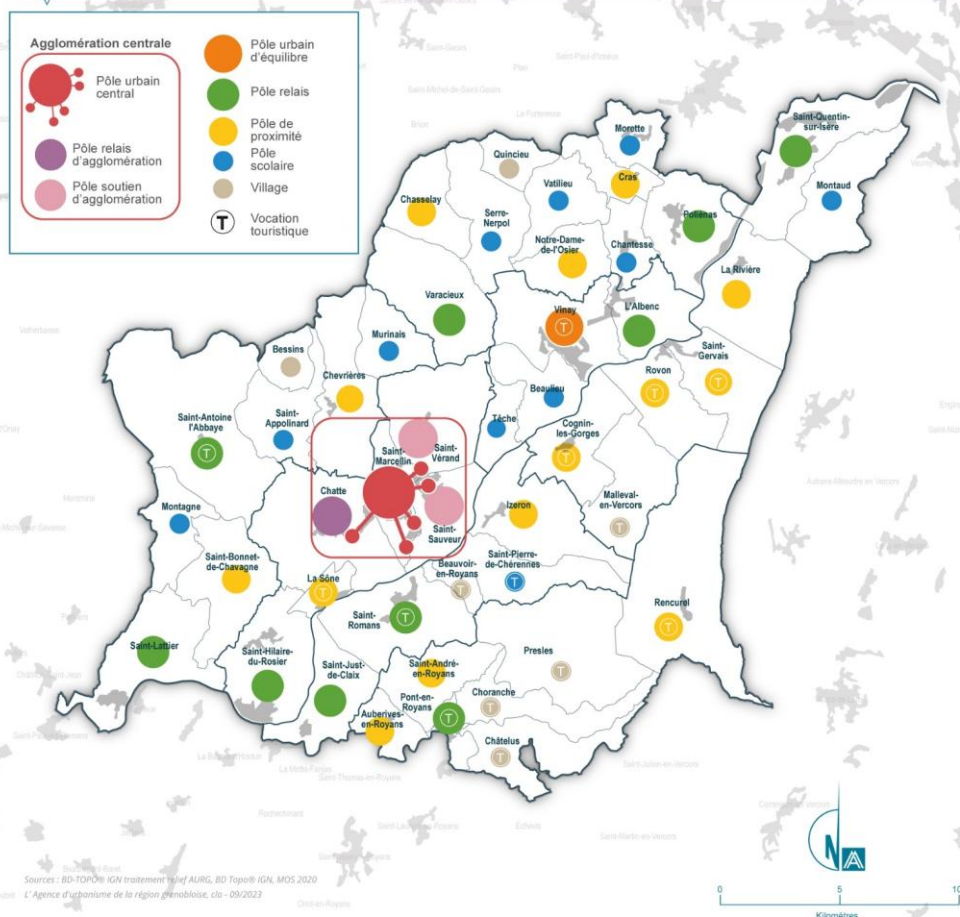
Qui suis-je ?

Dans quel EPCI se situe la commune la moins peuplée de la grande région de Grenoble ?



Saint-Marcellin Vercors Isère

Choix de développements futurs pour une organisation territoriale sobre et équilibrée



Principales caractéristiques du territoire :

Nombre de communes : 47 communes

Caractéristiques géographiques :

- 7 sous-bassins de vie (GT) autour de 3 grands ensembles géo. (Chambarans / Plaine de l'Isère / Montagne Royans-Vercors)
- 1 agglomération centrale (12 000 habitants) + Vinay
- 42 autres communes, de village à pôle relais
- Spécificités économiques, agricoles et touristiques

Situation / desserte

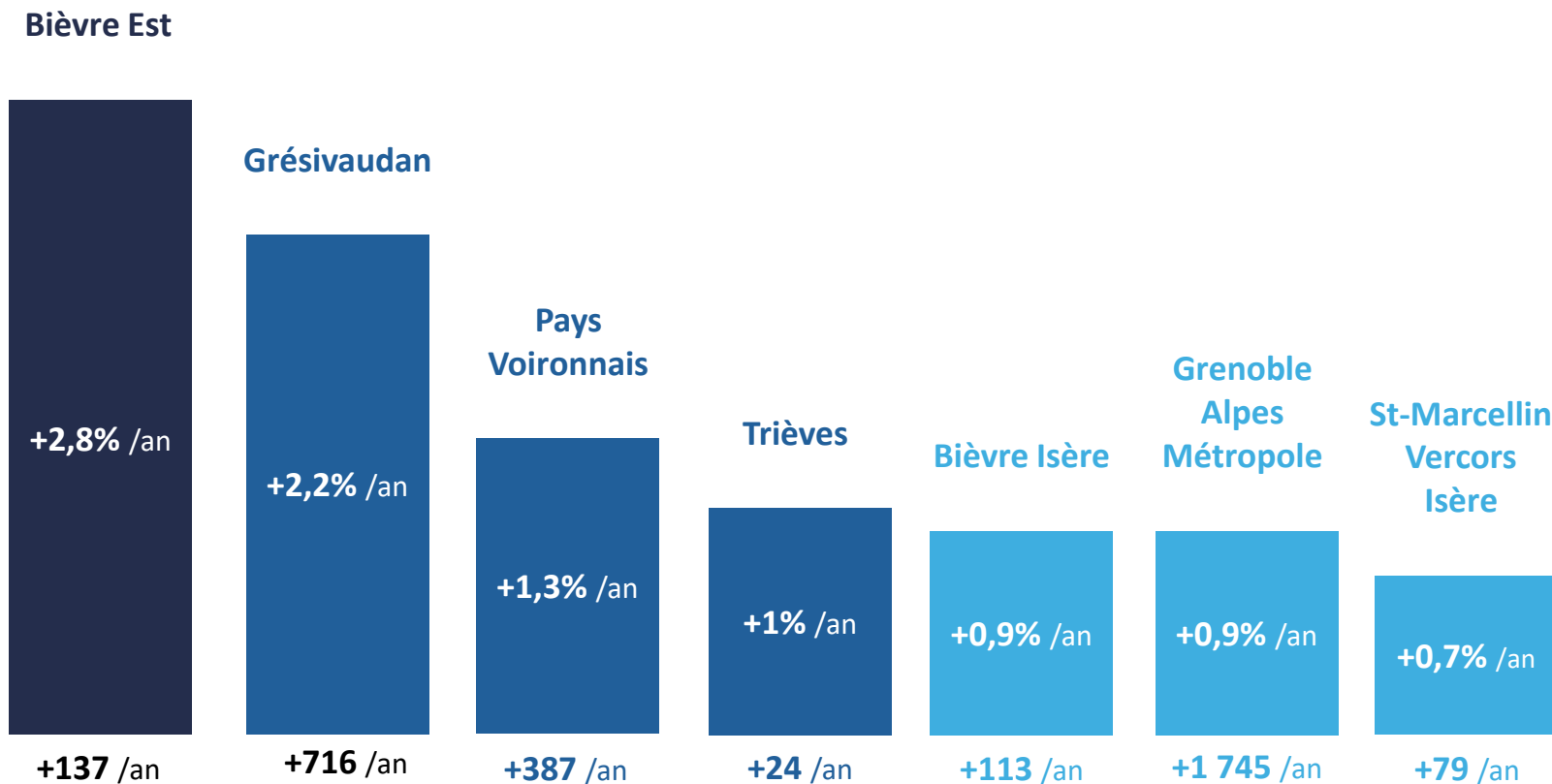
- Une situation d'interface entre sillon rhodanien et sillon alpin
- Une desserte ferroviaire déjà efficace et attractive
- Besoin de renforcer équilibre entre rives droite et gauche

Les compétences / Politiques Publiques

- PLUi approuvé le 26 février 2026
- PLH : réflexion en cours sur opportunité
- PCAET
- Contrat Eau et Climat signé avec l'agence de l'eau
- PPT (plan pastoral territorial)
- Participation au PAIT
- Plusieurs ZAP (*territoire le plus agricole de la Greg*)

Qui suis-je ?

Quel EPCI a connu le plus fort taux de croissance d'emplois entre 2017 et 2023 ?



Source : INSEE

Bièvre Est



Principales caractéristiques du territoire :

Nombre de communes : 14

Caractéristiques géographiques

Interface : nord / Sud Isère, porte d'entrée ouest du bassin grenoblois

Ruralité : chapelet de villages, mix de plaines agricoles et collines forestières. La surface agricole utile représente + de 50% du territoire

Archipel : pas de centralité urbaine (les 3 communes les + importantes avoisinent chacune les 3500 hab.) mais une centralité économique (parc d'activité Bièvre Dauphine – 120ha)

Situation / desserte

Accès direct A48 via l'échangeur n°9, 2 gares TER, 45min vers l'aéroport et TGV de St-Exupéry

Les compétences / Politiques Publiques

PLUi approuvé en 2019

PCAET approuvé en 2024

Aménagement éco avec 19 ZA dont développement du PA Bièvre Dauphine (20 ha => industrie régionale)

Eau : GEMAPI, assainissement, eau potable, grand cycle de l'eau

Logement sans politique spécifique définie à ce jour

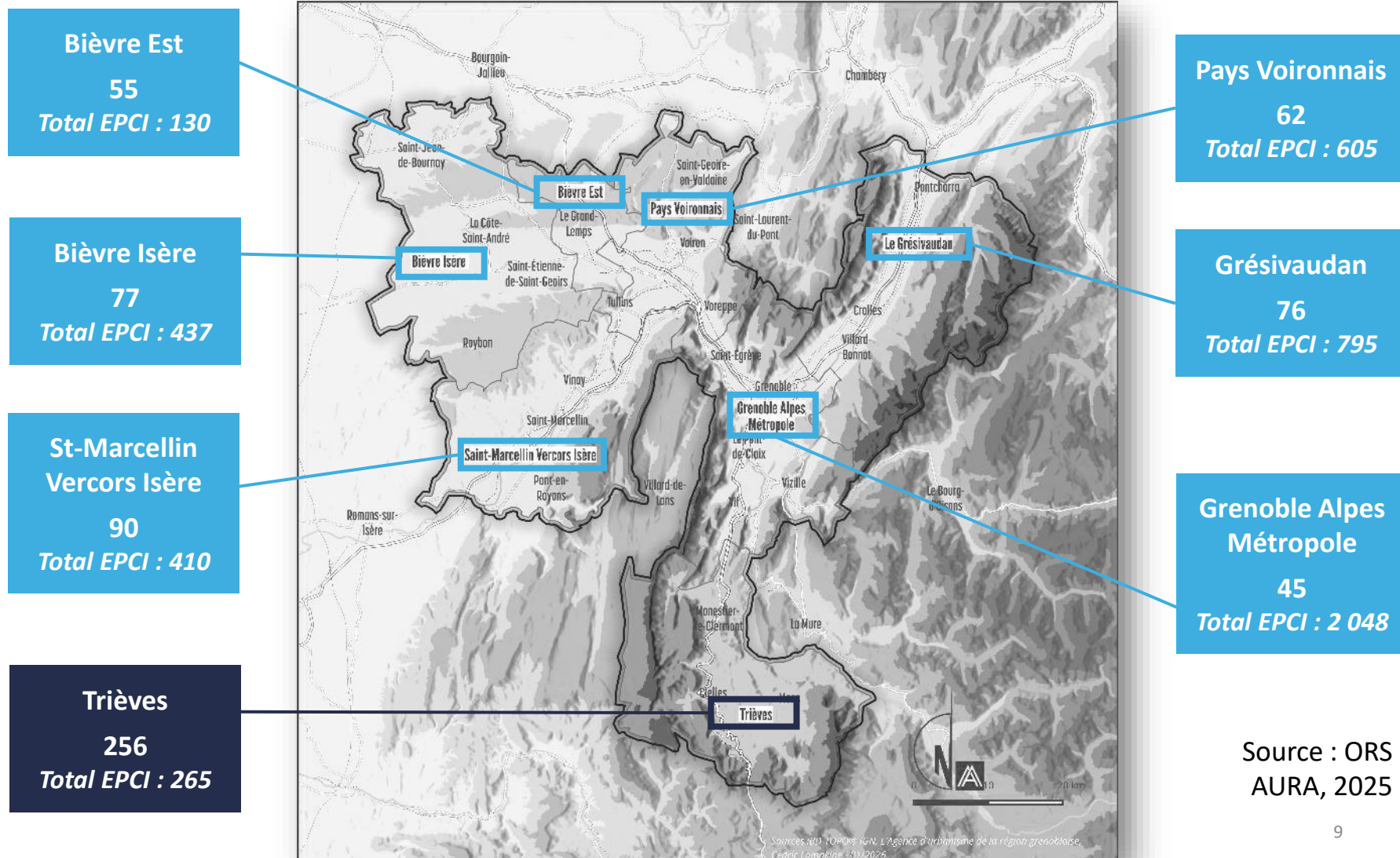
Collecte et traitement des déchets

Coopérations :

SYMBHI, SIRRA, PLC, Charte Forestière Bas-Dauphiné
Bonnevaux territoire d'industrie Nord-Isère

Qui suis-je ?

Quel EPCI dispose du plus grand nombre d'installations et d'équipements sportifs pour 10 000 habitants ?



Le Trièves



Principales caractéristiques du territoire :

Nombre de communes : **27**

632 km² - 16,5 hab/km²

Caractéristiques géographiques :

Très Rural (23 % de surface agricole et 41 % de forêts)

3 Bourg centres (Mens, Clelles, Monestier de Clermont)

Situation / desserte :

Ligne SNCF : 2 gares Monestier de Clermont- Clelles

Autoroute

RD1075 vers Sisteron/GAP

Une partie du territoire couvert par le PNR Vercors

Les compétences / Politiques Publiques

Stratégie de Transition Ecologique-mobilité (2023)

Feuille de Route Logement (2025)

Développement économique

Forêt - Agriculture-PAIT

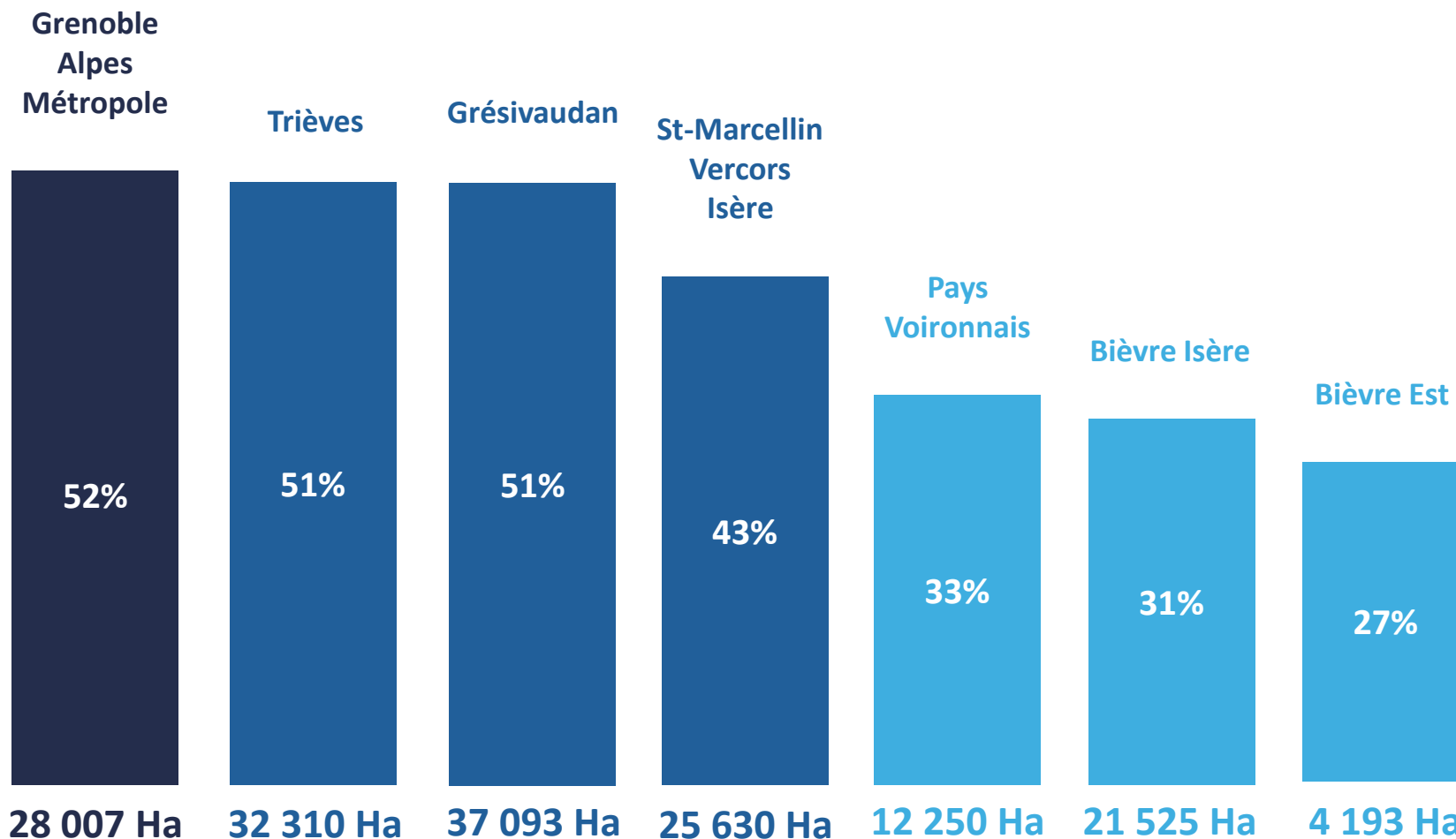
Stratégie Touristique (2025)

Plan Paysage (2016)

Projet Social de territoire

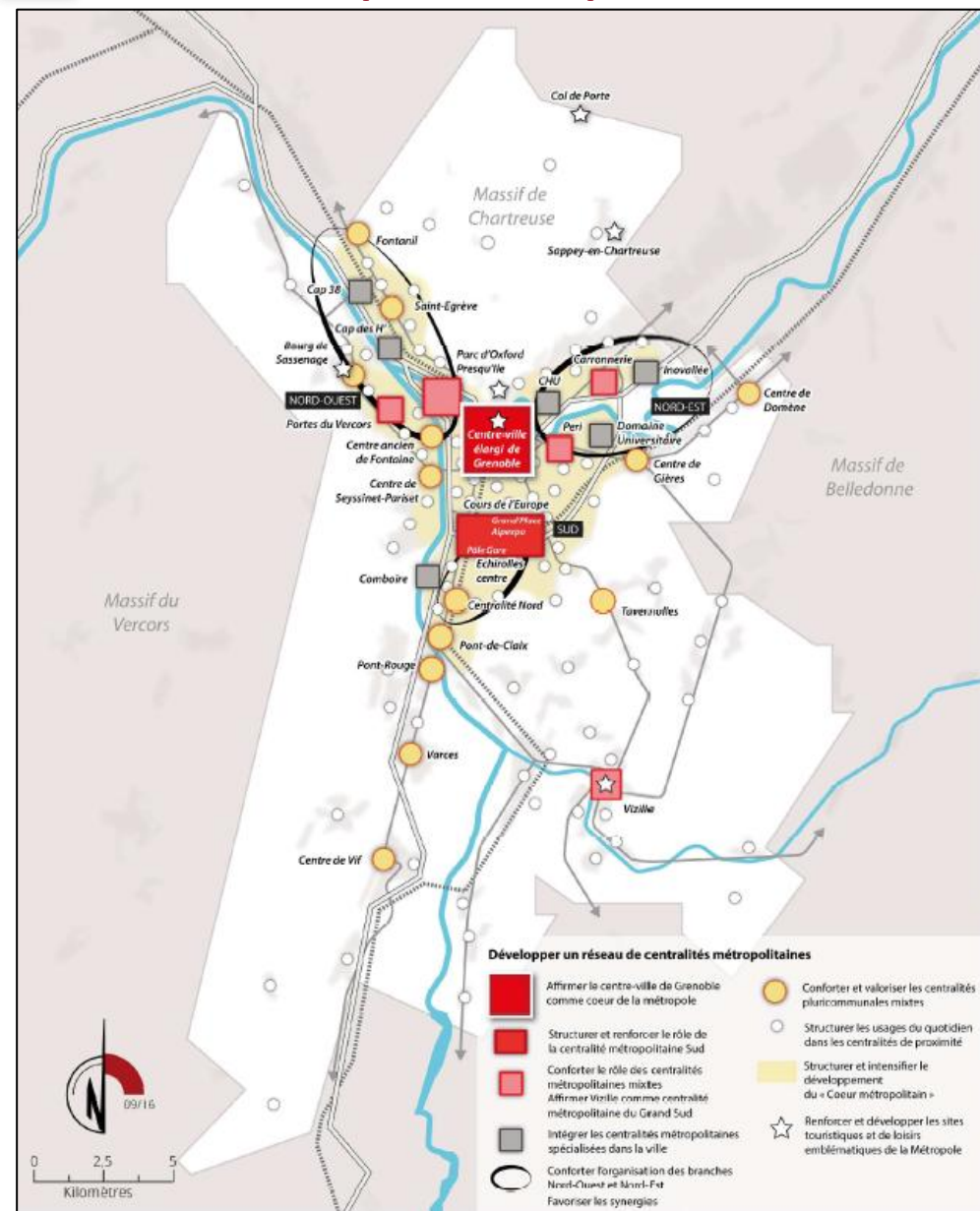
Qui suis-je ?

Dans quel EPCI trouve-t-on la part de surfaces arborées la plus importante ?



Source : MOS 2025

Grenoble Alpes Métropole



Principales caractéristiques du territoire :

49 communes - « Une Métropole Montagne forte de ses diversités »

Situation / desserte : organisation polycentrique avec une structuration des transports pour desservir les centralités.

Des flux de déplacements importants au sein de la métropole, ainsi qu'avec les territoires limitrophes, tout motifs confondus.

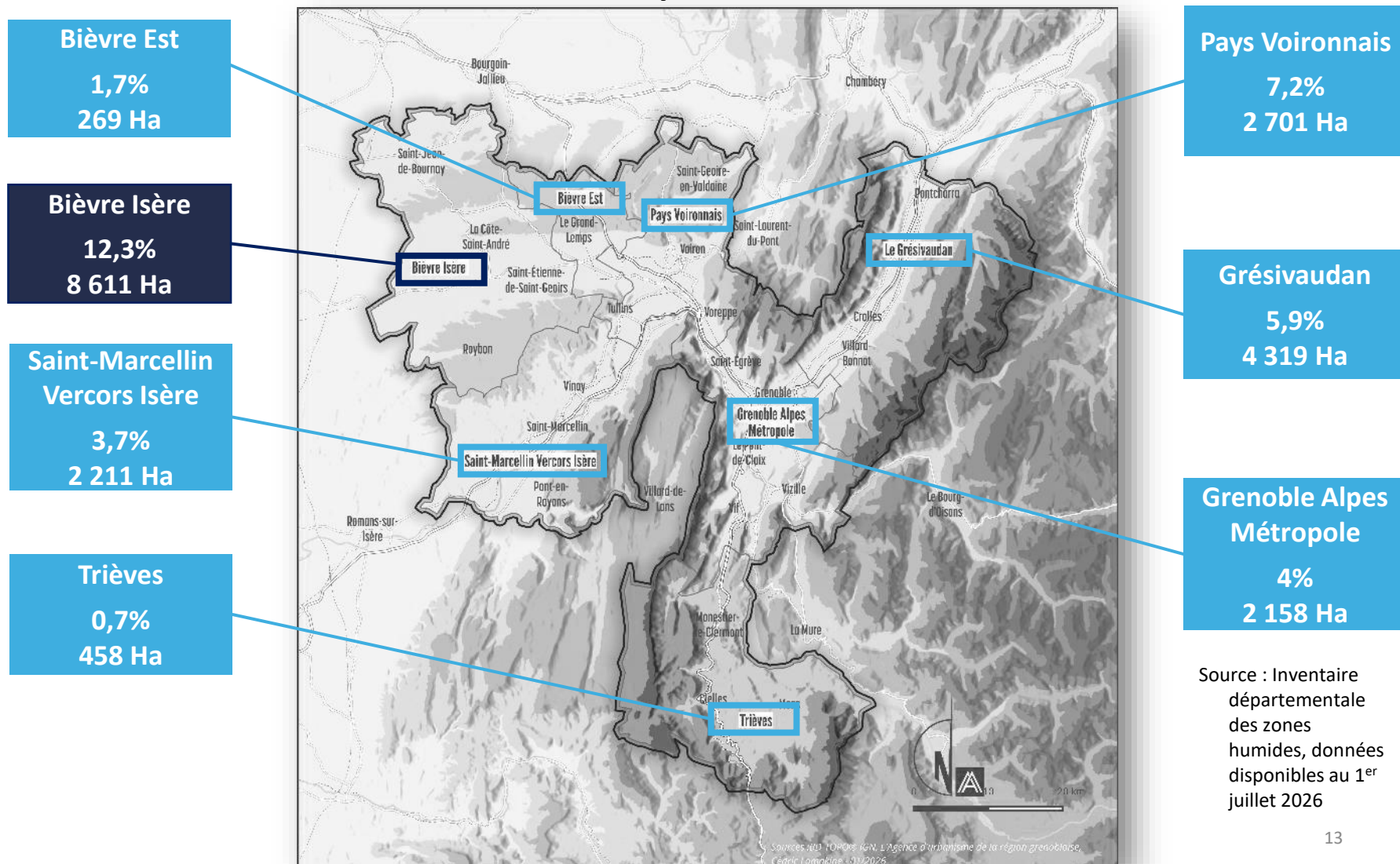
Les compétences / Politiques Publiques :

- PLUi (2019, 4 modif en 2022, 2024, 2025)
- 19 PPRN, 4 PPRI, 3 PPRT, 30 cartes d'aléas
- PLH 2025-2030
- PCAEM en élaboration
- PAIT 2025-2029 de la Grande région Grenobloise
- Feuille de route Eau (2021)
- Démarche de PTGE avec le Grésivaudan
- Stratégie et action foncière métropolitaine (2023)
- Stratégie forestière et de développement de la filière bois (2023)
- Stratégie foncière et immobilière en matière de développement économique (2025)
- Révision du schéma des énergies en 2025 - horizon 2050

Coopérations : SMMAG ; PNR Vercors et Chartreuse + Espace Belledonne

Qui suis-je ?

Quel EPCI présente la plus grande couverture, en proportion, de son territoire par des zones humides ?



Bièvre Isère



Principales caractéristiques du territoire :

Nombre de communes : **50**

Caractéristiques géographiques :

- Un territoire à dominante rurale
- Une organisation multipolaire

Situation / desserte

- A l'interface entre métropoles de Lyon et Grenoble
- Absence de gares ferroviaire ou d'échangeur, mais connexions rapides (Bourgoin, La Verpillière, Rives, Moirans...)

Les principales compétences / politiques publiques en lien avec la planification

PLUi (2019)

PLH (2019)

PCAET (2019)

Eau et assainissement

Développement économique et touristique

Chartes Forestières

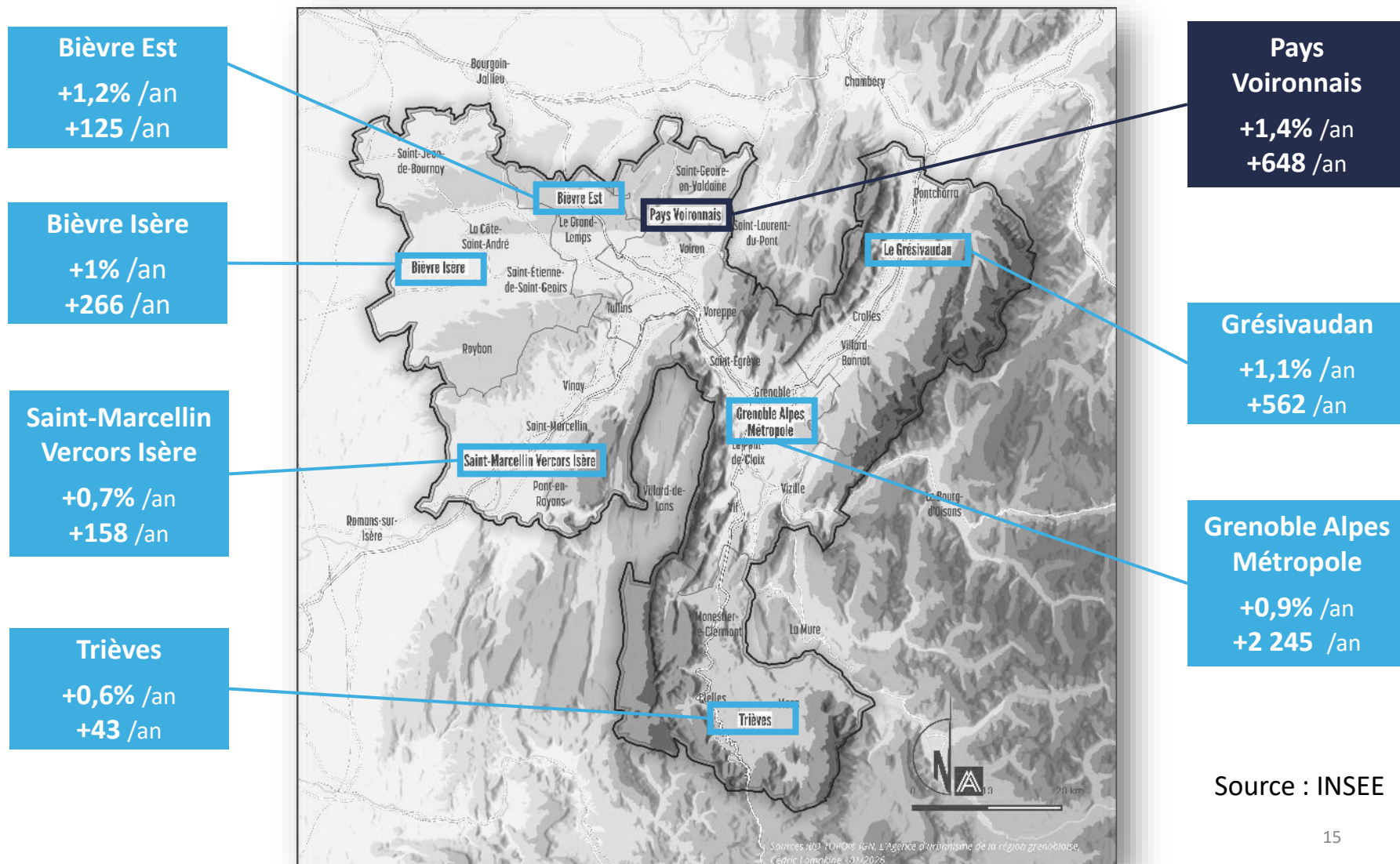
Mobilités actives

Gestion et valorisation des déchets

Solidarités et santé

Qui suis-je ?

Quel EPCI a connu le plus fort taux de croissance de logements entre 2016 et 2022 ?



Le Pays voironnais



Principales caractéristiques du territoire :

Nombre de communes : 31

Caractéristiques géographiques :

- territoire péri-urbain
- 1 ville-centre (Voiron) + 4 villes (Moirans, Rives, Tullins, Voreppe)

Situation / desserte

- 2 accès sur l'A48 et 1 sur l'A49 + 4 gares et 1 halte ferroviaire
- connecté aux bassins d'emplois de Lyon, Valence, Grenoble et Chambéry

Les principales compétences / politiques publiques en lien avec la planification :

PCAET : révision en cours

Contrat « Eau & Climat » : 2026

Contrat local de Santé : 2025

PLH : 2025

Plusieurs démarches de développement économique dont préservation des terres agricoles & PAiT, filière bois et développement touristique

Schéma de Secteur : 2015

Label Pays d'Art et d'Histoire : 2025

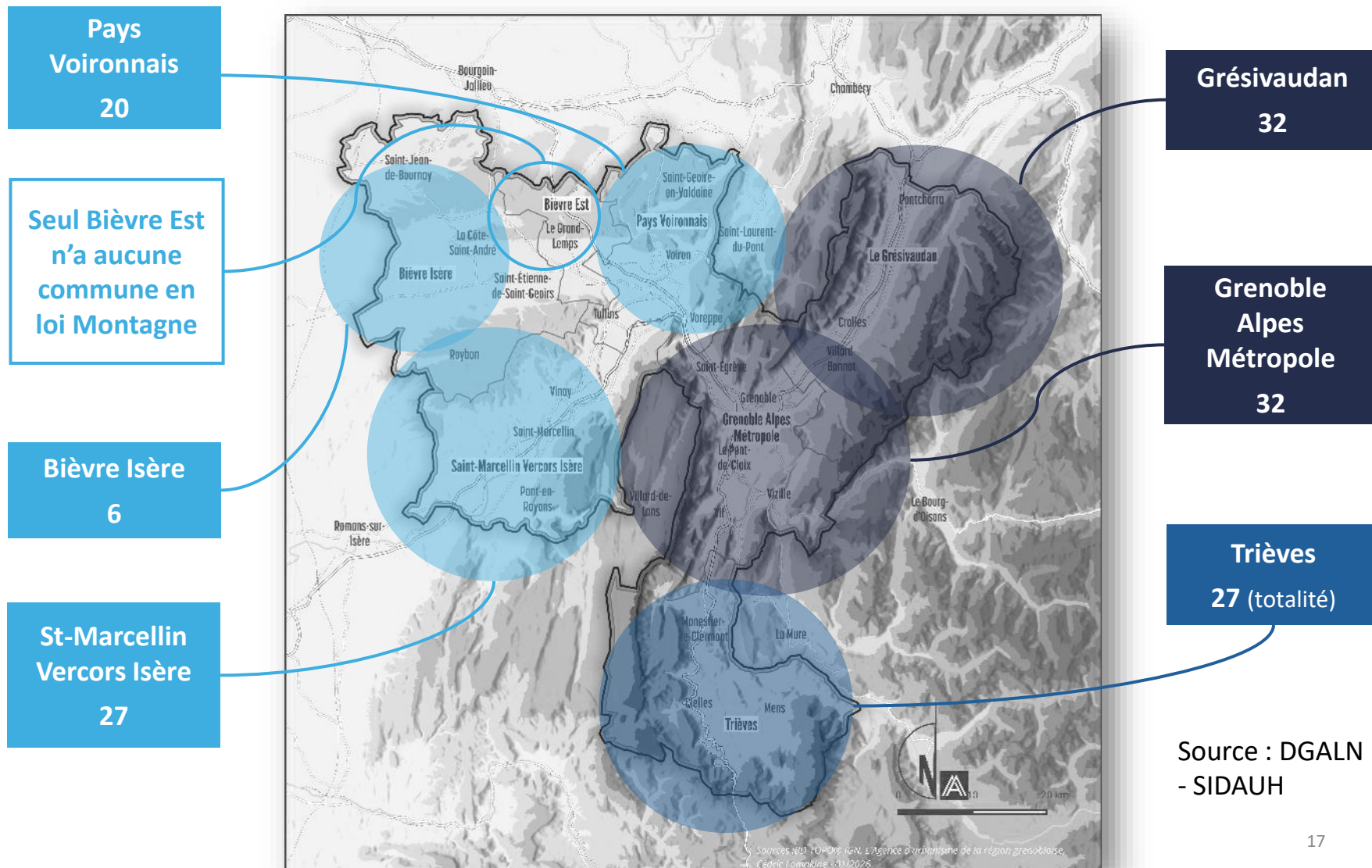
Compétence mobilité transférée au SMMAG en 2025

9 communes intégrées au périmètre du PNR

Chartreuse

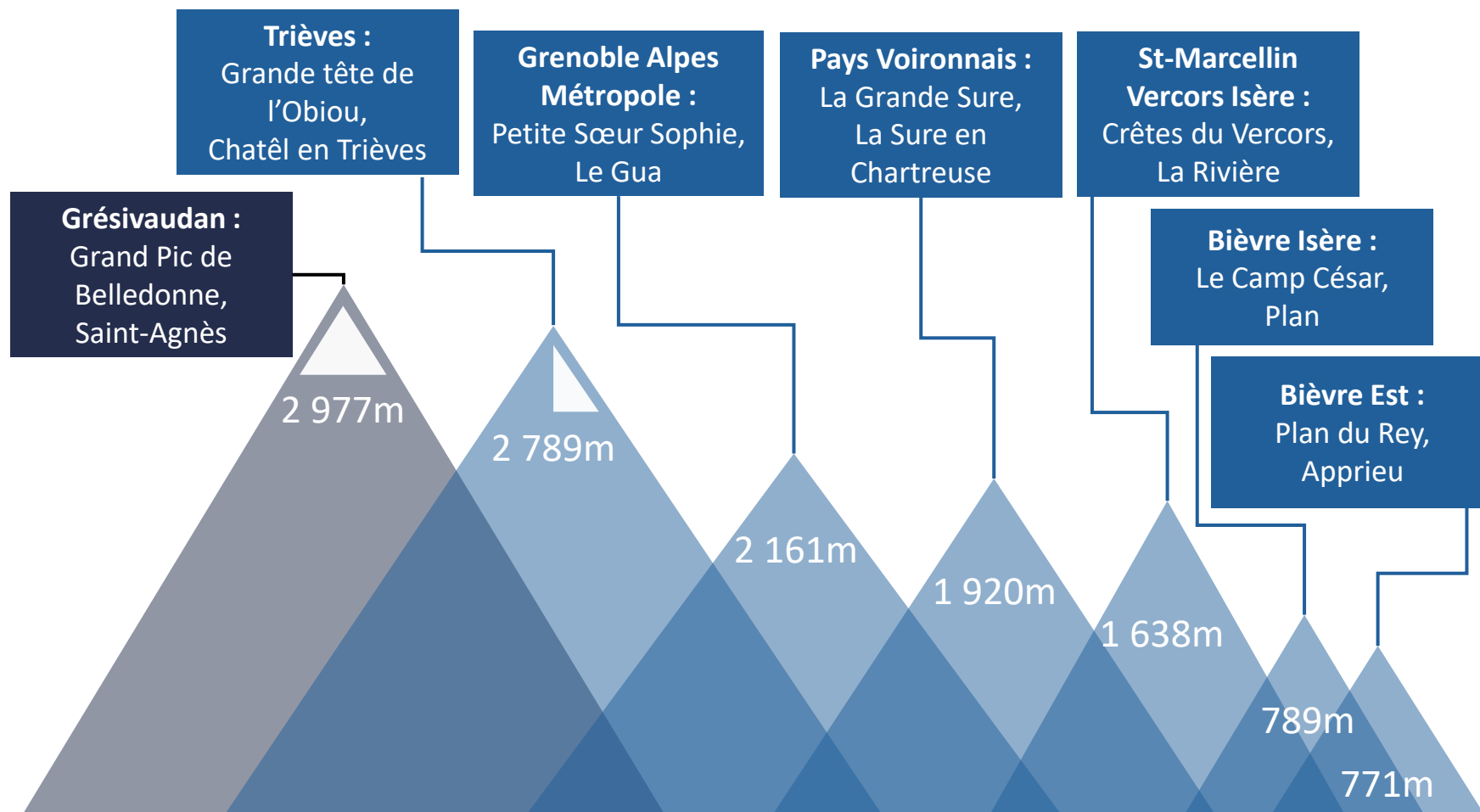
Qui suis-je ?

Quel EPCI dispose du plus grand nombre de communes classées en Loi Montagne ?



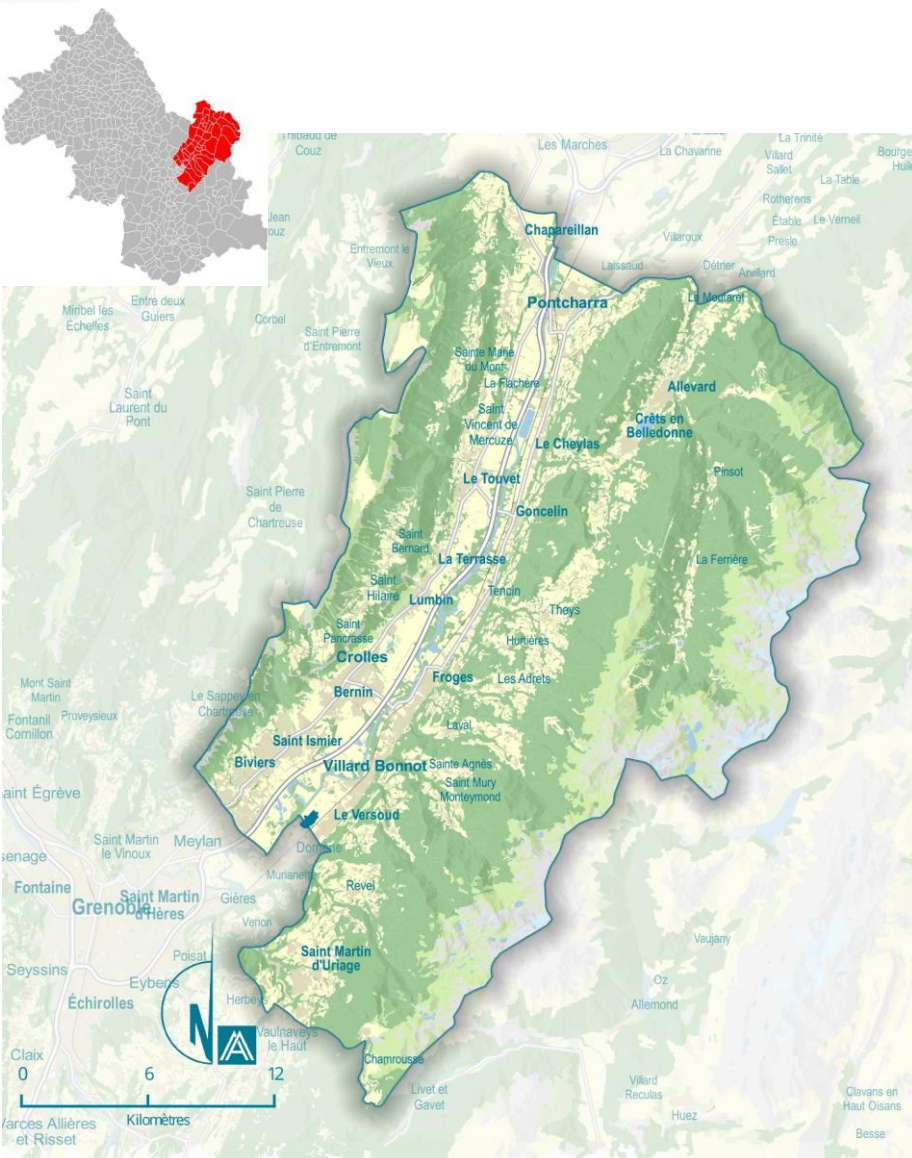
Qui suis-je ?

Dans quel EPCI se situe le point culminant de la Greg ?



Source : IGN

Le Grésivaudan



Principales caractéristiques du territoire :

43 communes couvrant 677 km²

105 000 habitants

2 massifs (Belledonne et Chartreuse) bordant une vallée dynamique

2 polarités urbaines : Crolles et Pontcharra

56 000 logements (45 000 rés. princip.), 5 000 LLS

37 000 emplois. Ecosystème des semi-conducteurs

4 gares, autoroute A41

6 stations aux activités 4 saisons, 2 stations thermales

Compétences, politiques publiques et outils :

Dans le périmètre du **PDM** du SMMAG

PLUi en cours de réflexion

PLH approuvé en 2025

PCAET approuvé en 2026

Schéma des ZAE depuis 2020

Schémas directeurs Eau potable et Assainissement

Plans guides des **stations communautaires**

18 communes intégralement en **Loi Montagne**

14 communes en **PAEN**

Gémapi transférée au SYMBHI, 50 cours d'eau

Risques majeurs importants (rivière Isère et torrents)

Zones humides étendues (compensations environnementales)

Temps 2 : S'ouvrir

- Franck BRETEAU, Vice-Président, SCoT du Pays du Mans
- Thibaut GUIGUE, Président, SCoT Métropole Savoie

Intervention de Franck Breteau, Vice-Président SCoT du Pays du Mans

SEMINAIRE GRENOBLE

Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat (SCoT-AEC) :

Jeudi 2 JUILLET 2026



Franck BRETEAU Vice-Président en charge du SCoT
Vice-Président Le Mans Métropole
Maire de Saint Georges-du-Bois

Périmètre SCoT-AEC Pays du Mans



Grand Ouest
1h de Paris TGV

Région Pays de la Loire

Département de la Sarthe

Ville-centre environ 150 000 hab

Périmètre SCoT-AEC Pays du Mans

Le Pays du Mans en quelques chiffres :

- **318 374 habitants** en 2023 (56% de la population sarthoise ; source INSEE)
- **1 611 km²**
- **90 communes**
- **6 intercommunalités :**
 - ***Le Mans Métropole, CU environ 210 000 hab.***
 - *Le Gesnois Bilurien environ 30 000 hab.*
 - *Maine Cœur de Sarthe environ 22 000 hab.*
 - *L'Orée de Bercé-Belinois < 20 000 hab.*
 - *Le Sud-Est Manceau < 20 000 hab.*
 - *La Champagne Conlinoise et Pays de Sillé < 20 000 hab.*

Dynamiques Urbaines / périurbaines et rurales

Gouvernance :

Syndicat mixte Pays du Mans

- collège Pays (sans Gesnois Bilurien, avec Département)
- compétences SCoT (2006) et PCAET (2017) transférées
- collège SCoT-AEC (avec Gesnois Bilurien sans le Département)
- Un COPIL et un COTECH mensuels en phase d'élaboration
- Des ateliers thématiques élus et conseil de développement pour la co-construction du PAS

Syndicat mixte Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe

Syndicat SRU AOM (échelle SCoT-AEC + Val de Sarthe)





URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ (QUALITE DE VIE, BIEN ETRE) FIL CONDUCTEUR DU SCOT-AEC



Environnement physique

- Alimentation en eau potable
- Qualité de l'air
- Environnement sonore
- Sites et sols pollués
- Rayonnements non ionisants et grandes éoliennes
- Risques naturels et industriels
- Espaces naturels



Environnement socio-économique

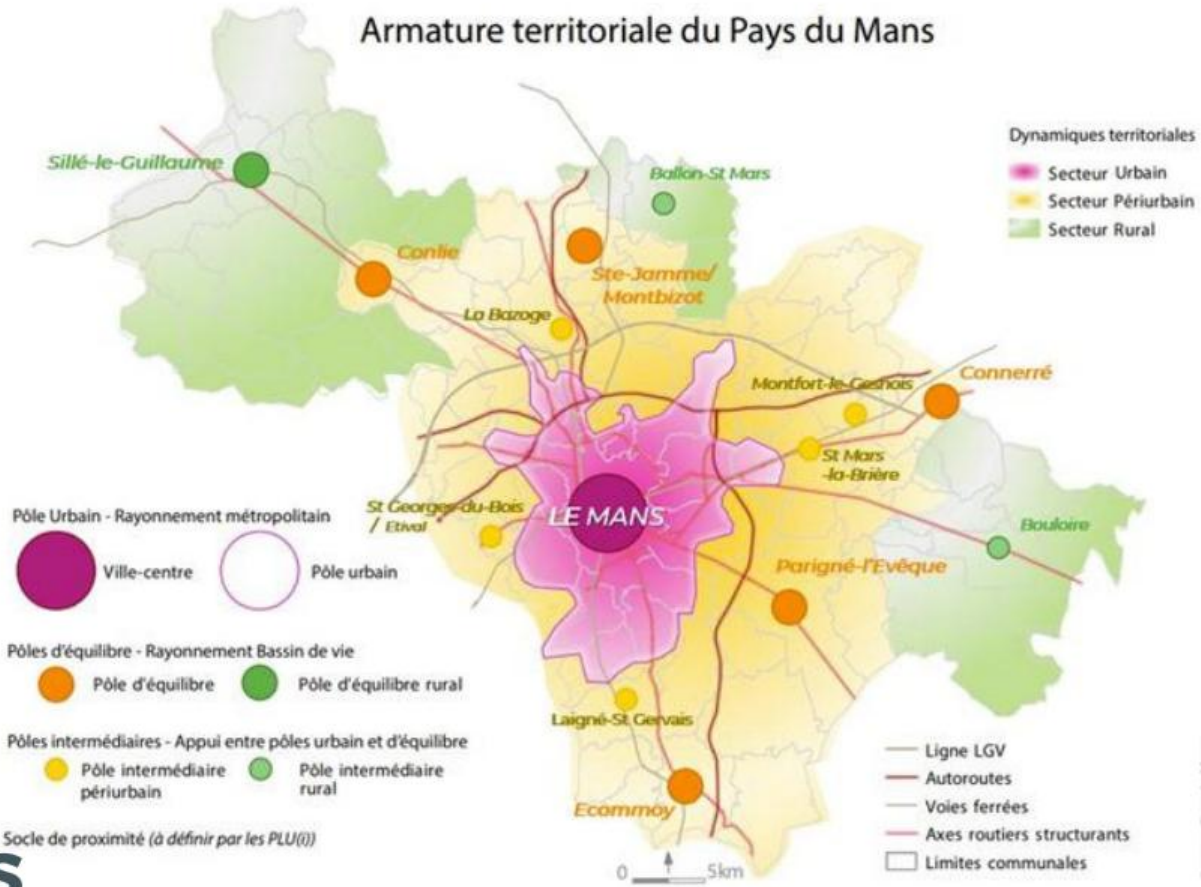
- Densité de population
- Niveau socio-économique
- Qualité de l'habitat
- Bien vieillir
- Accès à l'offre de soins



Modes de vie

- Accès aux équipements et emplois
- Transports collectifs
- Modes actifs
- Adaptation au changement climatique
- Exposition des populations aux produits phytopharmaceutiques

Projet d'aménagement stratégique (PAS)



Source: Pays du Mans
Réalisation: Pays du Mans, Mars 2024



Projet d'aménagement stratégique (PAS)

QUELQUES CHIFFRES CLÉS DU PAS DÉBATTU LE 16 DÉCEMBRE 2024



Ambition démographique : 347 000 habitants en 2050

- + 20 000 habitants environ entre 2026 et 2046 (période d'application du SCoT-AEC).

Production de logements : 26 000 logements à l'horizon 2046

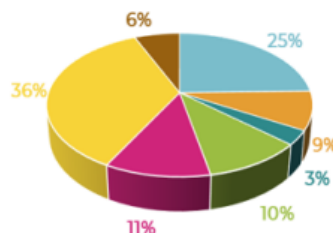
- 26 000 logements sur la période d'application du SCoT-AEC 2026/2046.
- Un rythme de production de 1 300 logements par an

Production d'Énergies renouvelables

Mix énergétique Pays du Mans visé en 2050 (3 750 GWh)



- Photovoltaïque
- Eolien
- Solaire Thermique
- Bois énergie
- Biogaz
- Géothermie / PAC
- Aérothermie
- EnR&R UVED



Objectifs Air Energie Climat :

Amélioration de la qualité de l'air en agissant notamment sur les secteurs du transport routier, l'industrie et le résidentiel (en accord avec le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques), un Plan d'Action Qualité de l'Air sur Le Mans Métropole.

Réduction des consommations d'énergie finale :

- 30 % à horizon 2030, par rapport à 2012
- 50 % à horizon 2050, par rapport à 2012.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- 40 % à horizon 2030, par rapport à 2012
- 80 % à horizon 2050, par rapport à 2012.

Production d'énergies renouvelables :

- 37 % d'énergies renouvelables dans la production d'énergie finale à 2030
- 100 % d'énergies renouvelables dans la production d'énergie finale à 2050

Document d’Orientation et d’Objectifs (DOO)

DOCUMENT D’AMENAGEMENT ARTISANAL COMMERCIAL ET LOGISTIQUE (DAACL)

La mécanique d’application de la stratégie commerciale :



SIP
Périphérie
/ entrée de
ville

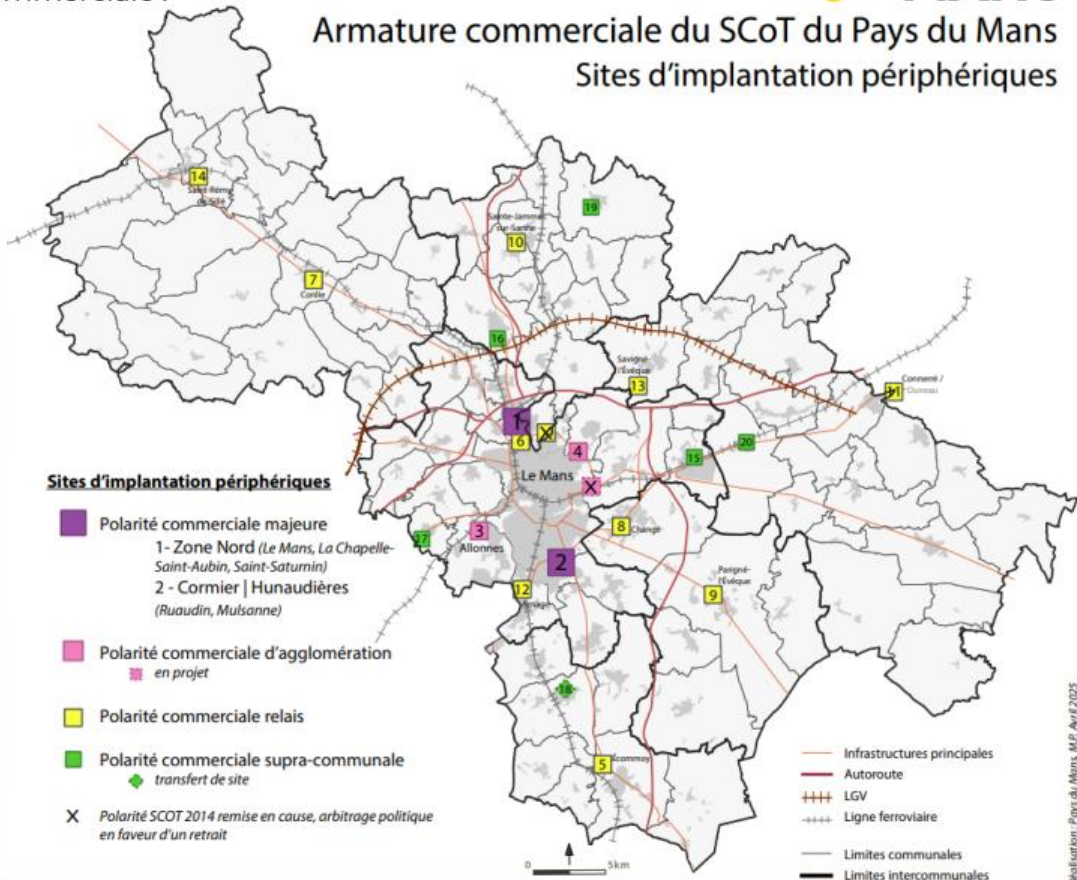
- + Conditions strictes sur évolutions des galeries commerciales
- + Pas de nouvelle surface alimentaire généraliste en SIP
- + Conditions d’extension des commerces en SIP
- + Conditions de transfert...

Exigences encadrées et adaptées en fonction typologie du SIP
« on favorise l’intensification / mutation, on améliore la qualité d’aménagement »
Priorisation implantation > 1000 m² SV (voir cadre DAACL)
Implantation < 300 m² SV sous conditions DAACL

Détail typologie SIP	Conditions d’implantation DAACL	
Majeur <i>Zone Nord - Le Mans / La Chapelle St Aubin / St Saturnin Cormier / Hunaudières - Mulsanne / Ruaudin</i>	Complémentarité avec l’offre de centralité	Format minimum 1000 m² SV (par unité commerciale Hors galerie commerciale existante) Ensemble commercial minimum 5000 m² SV (si dense et mutualisation parking). Les commerces existants de moins de 1000 m² de SV pourront maintenir la vocation commerciale du local même dans le cas d’un changement d’exploitant.
	Interdiction de consommation d’ENAF sauf transfert	
	Optimisation emprise au sol.	
D’agglomération <i>Vivier / Roterie - Allonnes Fontenelles - Le Mans</i>	Mutualisation stationnement	
	Cestion intégrée des eaux pluviales	Format > 300 m² SV (par unité commerciale hors galerie commerciale existante)
	Reconfiguration des ensembles commerciaux vieillissants	< 300 m² SV (uniquement au sein galerie commerciale ou ensemble commercial existant à la date d’arrêt du SCoT)
Entrée d’agglomération <i>Edson / Beauregard - Le Mans Rive Sud - Artois Le Grand Pin - Changé</i>	Amélioration qualité architecturale et bâtie.	
	Intégration paysagère	Format > 300 m² SV (par unité commerciale)
	Production EnR	< 300 m² SV (uniquement au sein galerie commerciale ou ensemble commercial existant à la date d’arrêt du SCoT)
Relais <i>Le Solaire - Ecoemay Rue du Mans - Carrière Ruisseau - Parigné l’Evêque Prairie des Moulins - Ste Jammie Petites Varennes - Connerre L’Epine - Savigné l’Evêque Entrée sud Sillé-le-G. - St Remy-de-Sillé</i>	Limitation consommation en eau.	
	Renforcement de l’accessibilité sous des modes décarbonés	
	Pour les SIP connectés habitat, création/valorisation de liaisons en modes actifs avec quartiers environnants.	
Supra-communal <i>Rte de Fatines / Chénoué - Champagné Avenue du Mans - La Bazoge Les Hayes - St Georges-du-Bois Rte du Mans - Laigné-St Gervais Rue St Laurent - Bailion Rte de Paris - St Mars-la-Brière</i>		Format > 300 m² et < 1400 m² de surface de vente (par unité commerciale)

Armature commerciale du SCoT du Pays du Mans

Sites d’implantation périphériques



Sites d’implantation périphériques

- Polarité commerciale majeure**
1- Zone Nord (Le Mans, La Chapelle-Saint-Aubin, Saint-Saturnin)
2 - Cormier | Hunaudières (Ruaudin, Mulsanne)
- Polarité commerciale d’agglomération**
en projet
- Polarité commerciale relais**
- Polarité commerciale supra-communale**
transfert de site
- X** Polarité SCoT 2014 remise en cause, arbitrage politique en faveur d’un retrait

Intervention de Thibaut Guigue, Président, SCoT Métropole Savoie



LE PROJET À 2040,
ARTICULER DÉVELOPPEMENT,
MOBILITÉ & TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Séminaire SCoT de la GReG
2 juillet 2026



Métropole Savoie, une géographie contrastée

Le territoire en bref

▷ 3 intercommunalités

80 559 habitants
28 communes



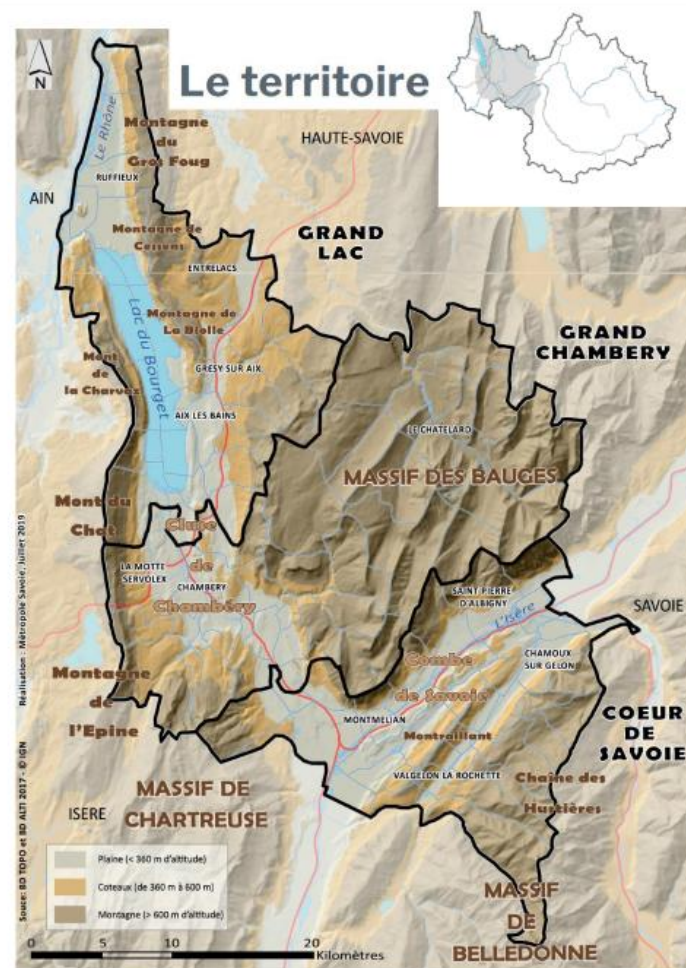
142 365 habitants
38 communes



38 026 habitants
41 communes



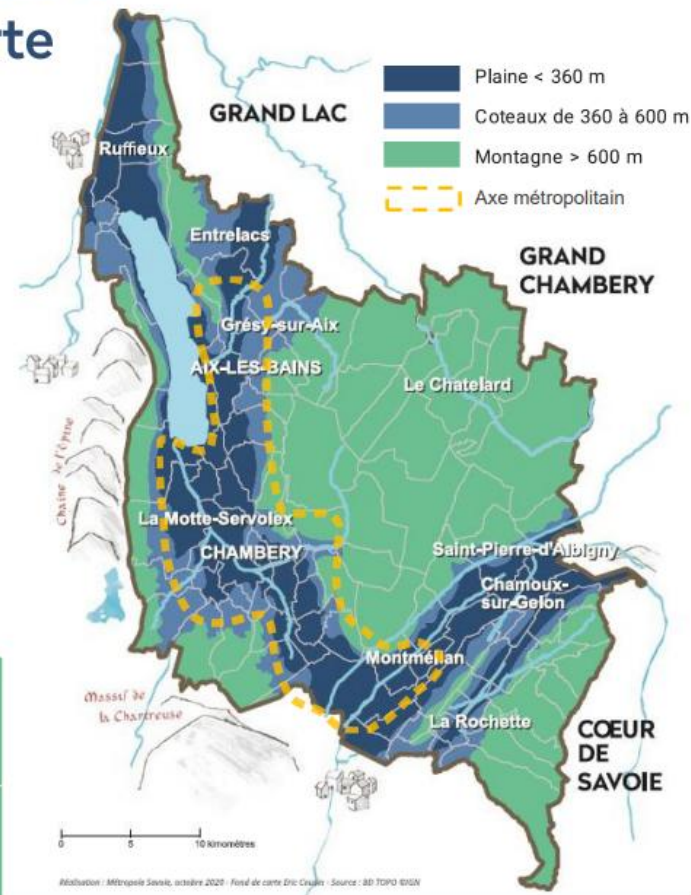
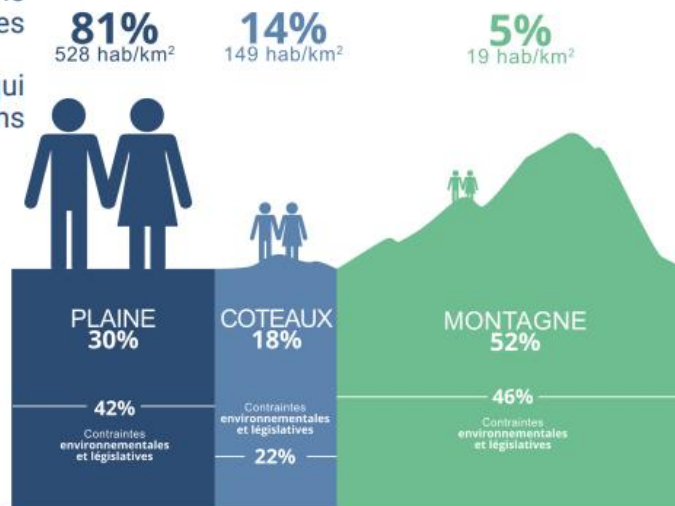
- ▷ 1200 km²
- ▷ 260 950 habitants (58% du département)
- ▷ 113 300 emplois
- ▷ 107 communes dont près des 2/3 ont moins de 1 000 habitants



Un territoire contrasté et marqué par son caractère naturel

Un secteur de plaine qui concentre une forte proportion des enjeux du développement urbain

- Une organisation spatiale marquée par sa topographie
- 81% de la population vit dans le secteur de plaine dont 77% dans l'axe métropolitain
- Un axe métropolitain dans le secteur de plaine fortement impacté par des contraintes environnementales qui influencent les conditions de son aménagement.



Une vision à 2040 structurée par une armature territoriale tenant compte des particularités locales

Une hiérarchie du territoire, cadre de l'organisation des développements futurs

Axe Métropolitain



80% du développement résidentiel attendu
+ 47 000 logements

Pôle d'équilibre

Pôle de proximité

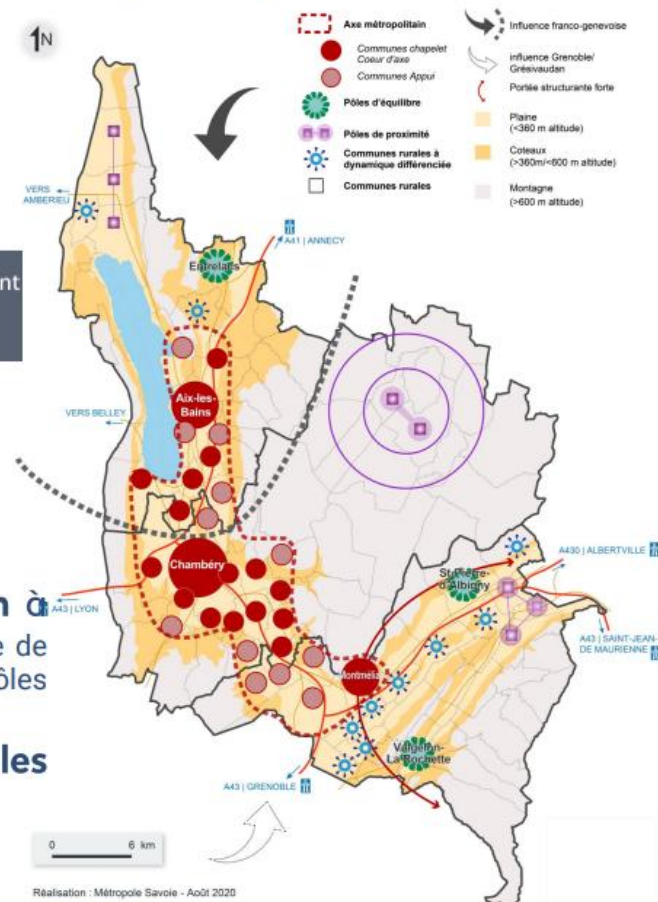
Commune rurale à dyn. différenciée

Commune rurale

20% du développement résidentiel attendu
+ 11 700 logements

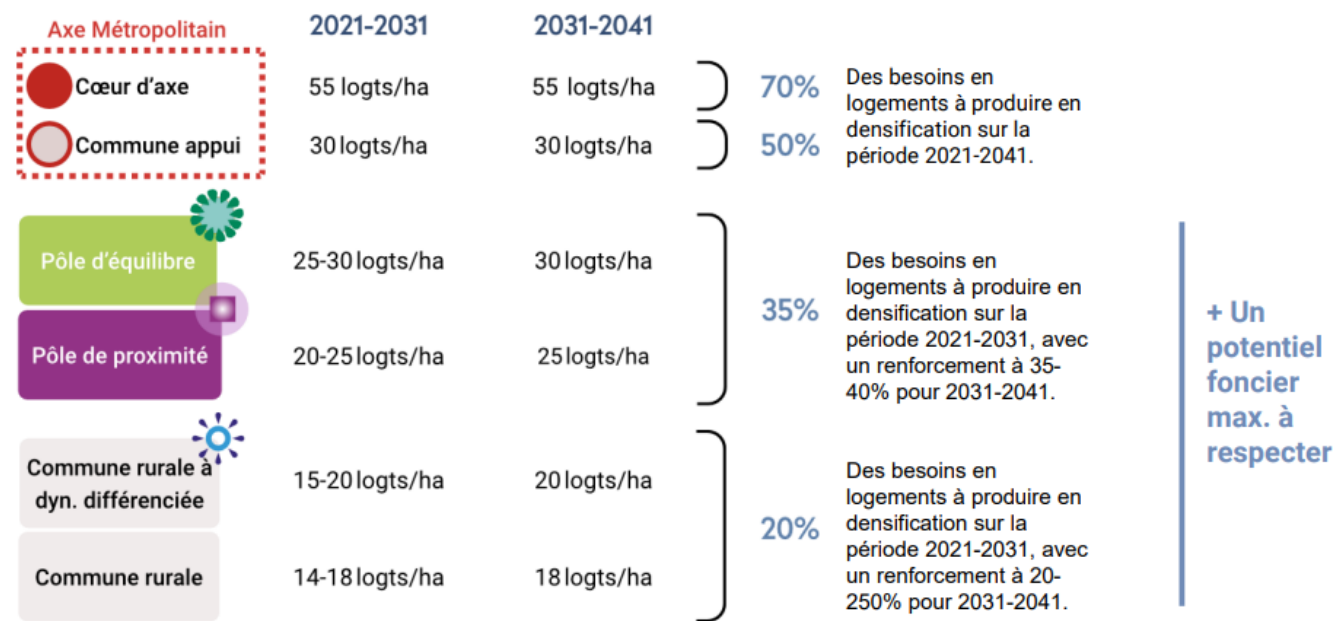
Et cadre d'une armature mobilité adaptée

- ▶ Une **offre multimodale renforcée dans l'axe métropolitain** à partir de l'**épine dorsale ferroviaire** (offre TER cadencée en heure de pointe et réouverture de 4 haltes ferroviaires, hiérarchisation de pôles d'intermodalité)
- ▶ Un **rabattement organisé des territoires ruraux vers les pôles d'intermodalité**
- ▶ Une **offre d'écomobilité développée**



Maîtriser l'étalement urbain et améliorer la qualité urbaine

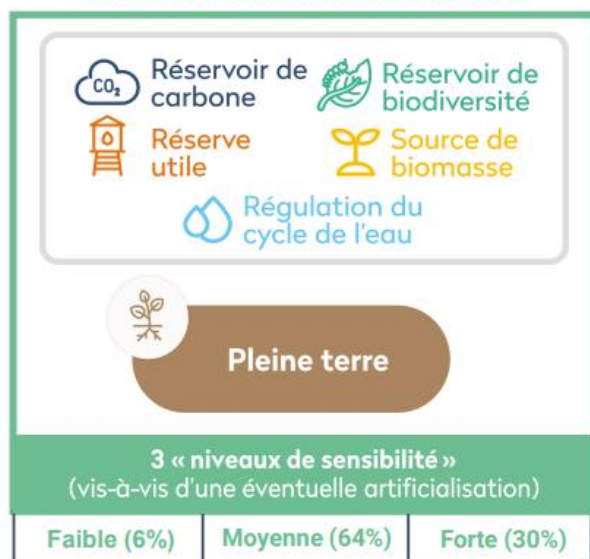
Organiser les développements futurs en poursuivant les efforts d'économie de foncier



Une prise en compte des enjeux de fonctionnalités des sols

Déclinaison en deux axes

Caractérisation du potentiel foncier de l'enveloppe urbaine de projet au regard de la **fonctionnalité des sols**



► **Production d'une connaissance sur le territoire Métropole Savoie** : contribue à alimenter l'aide à décision au service des projets des communes et EPCI

► **Une première déclinaison dans le SCoT :**

- Renforcer les orientations de qualité urbaine
- Poser le cadre de la renaturation : redonner des fonctions au sol dans les espaces artificialisés

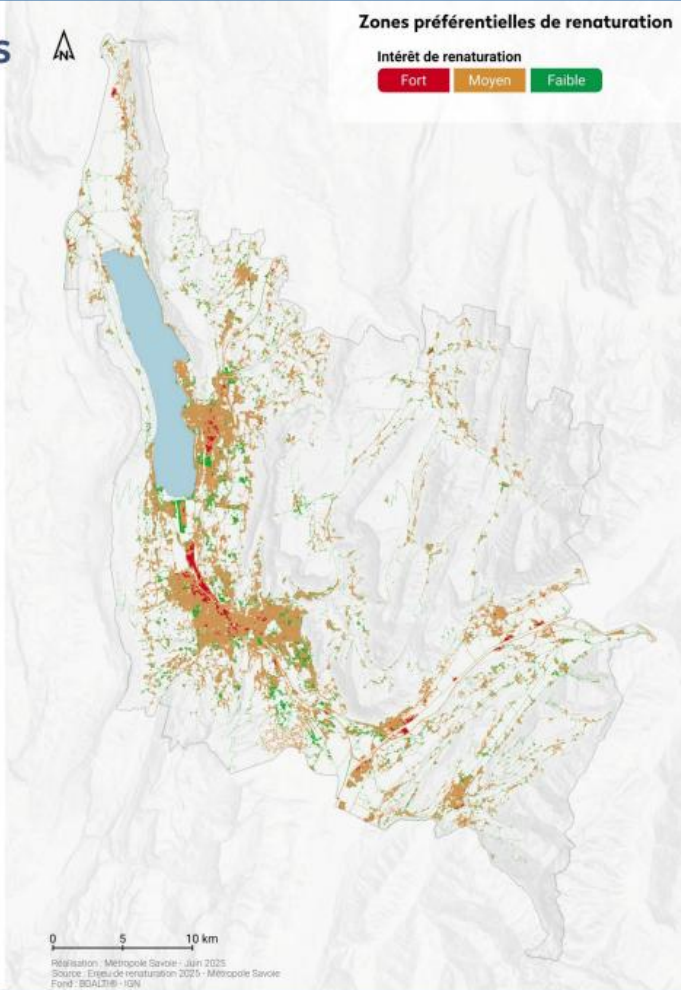
Zones
préférentielles
de renaturation

Prise en compte des enjeux de fonctionnalités des sols

Zones préférentielles de renaturation

- **Hiérarchisation du besoin de renaturer** (niveau d'intérêt)
- Au sein des espaces artificialisés
 - Selon 3 enjeux

Enjeux ciblés	Indicateurs retenus	Territoires concernés	
Reconquête de la Biodiversité	Biodiversité	Axe métropolitain	Hors axe métropolitain
	Surface végétalisée (ha)		
	Indice de végétation (%)		
Adaptation aux changements climatiques	Inondation	Axe métropolitain	Hors axe métropolitain
	Ruissellement		
	Aléa ilot de chaleur urbain (ICU)		
Santé des populations	Pollution de l'air : concentration de PM2,5	Axe métropolitain	Hors axe métropolitain
	Vulnérabilité aux ICU : croisement de la population totale ainsi que la part de la population à risque (entre 0 et 5 ans et plus de 65 ans).		
	Carence en espaces verts publics		



Vers un territoire énergétiquement plus autonome

Sobriété énergétique

- ▷ Viser la **rénovation énergétique** de 3000 logements/an et 1600 locaux tertiaires/an.
- ▷ Intégrer, dans toutes les réflexions d'urbanisme pré-opérationnel, les **principes bioclimatiques et de performance énergétique**.

Production d'EnR

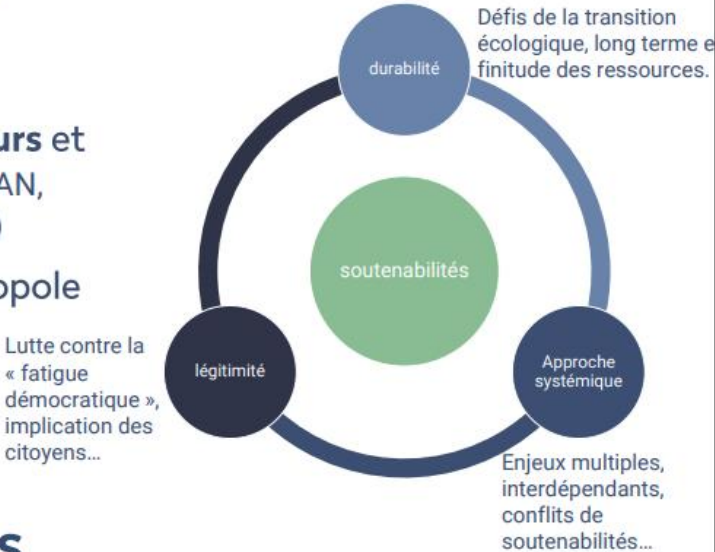
- ▷ Imposer à toute nouvelle construction :
 - Une **production minimale d'ENR de 20 kWhep/m²/an pour les logements** et de **40 kWhep/m²/an pour les activités tertiaires, commerciales et les équipements publics**.
 - Que **50% minimum des consommations pour le chauffage et l'ECS des logements, activités tertiaires et commerciales** soient assurées par des ENR, 70% minimum si raccordement à un réseau de chaleur (sauf impossibilité avérée).
- ▷ Doter les espaces et ouvrages de stationnement d'une **couverture solaire** :
 - **Parking en surface** : au moins **50% des places à partir d'un seuil de 40 places** ;
 - **Parking en ouvrage** (enterré, silo...) : couverture de l'ouvrage (toitures, façades) selon une **proportion à définir**.



Métropole Savoie 2050 : le chemin des soutenabilités

Pourquoi une étude prospective ?

- Apporter un **éclairage sur les politiques / documents en cours** et anticiper leur évolution / mise en œuvre (SCoT 2020, stratégie ZAN, stratégie bas carbone, mise en œuvre des volets mobilité, ENR du SCoT)
- Jouer pleinement le rôle de **prospective territoriale** de Métropole Savoie
 - Créer une culture commune sur des enjeux communs d'avenir
 - Etablir des scénarios pour le futur et les mettre en débat



Le chemin des préférences collectives

- Une forte implication des élus
- **Cap sur la santé globale, en s'appuyant sur les limites du territoire** (sobriété des ressources, plancher social et plafond environnementale), **impulsé par l'action publique comme moteur du changement tout en favorisant la concertation locale et participation citoyenne**

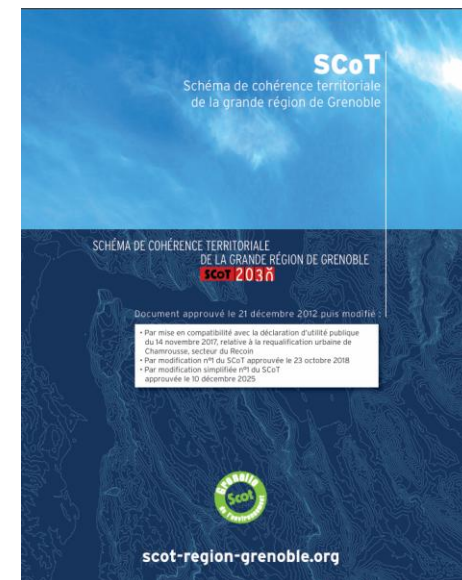
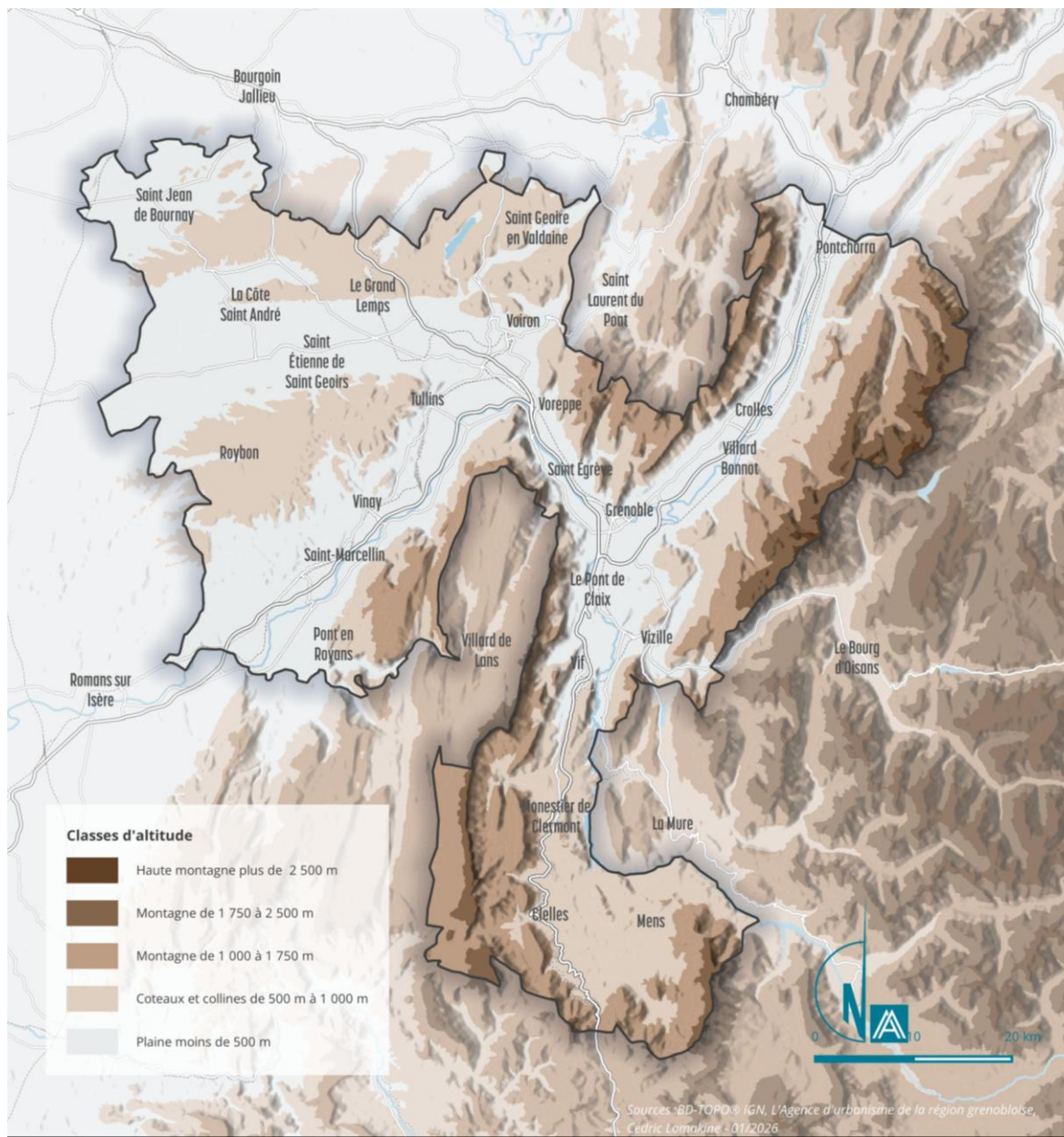


Visionner les vidéos



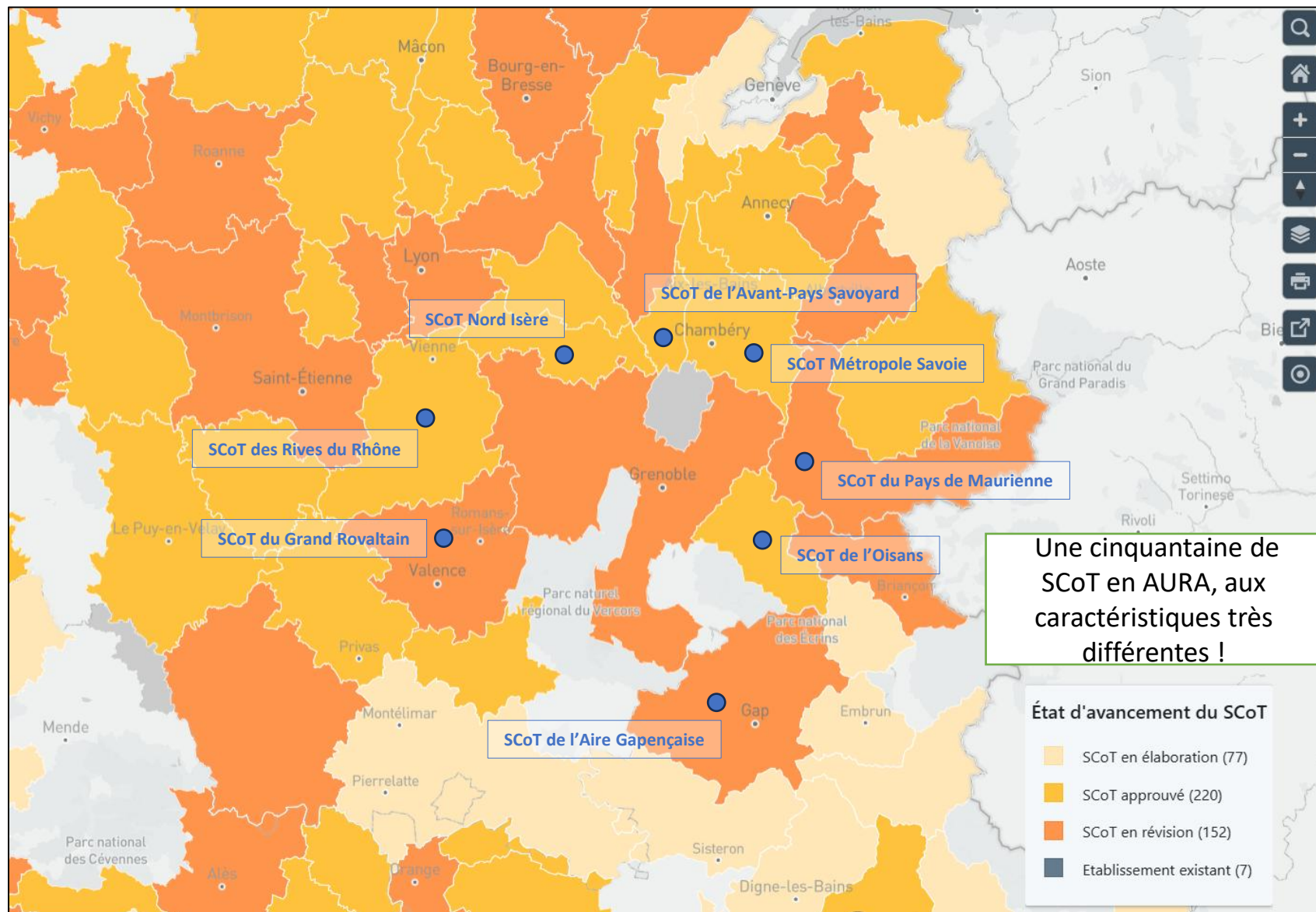
Temps 3 : Se projeter

Le SCoT de la grande région de Grenoble



Approuvé le 21 déc. 2012
Modifié en 2018 (périmètre)
1^{er} Bilan en 2018
2^e Bilan en 2024
Lancement révision nov. 2024
Modification simplifiée déc. 2025

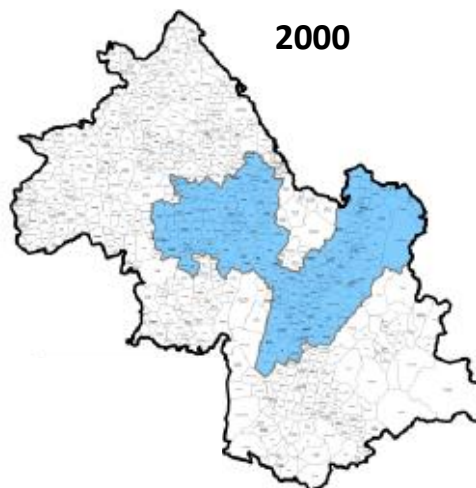
Le SCoT de la Greg et ses voisins proches et plus éloignés



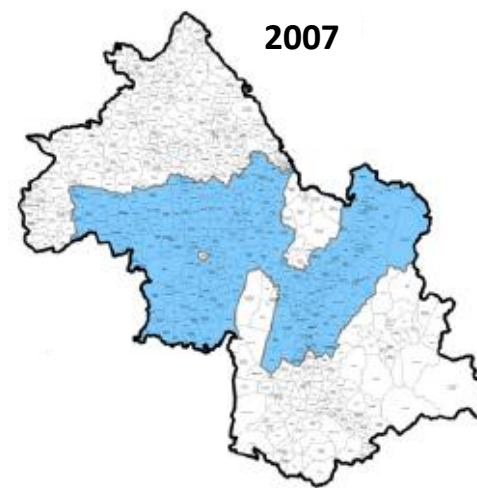
De la région urbaine de Grenoble à la grande région de Grenoble



Le SDAU
(schéma directeur
d'aménagement et d'urbanisme)



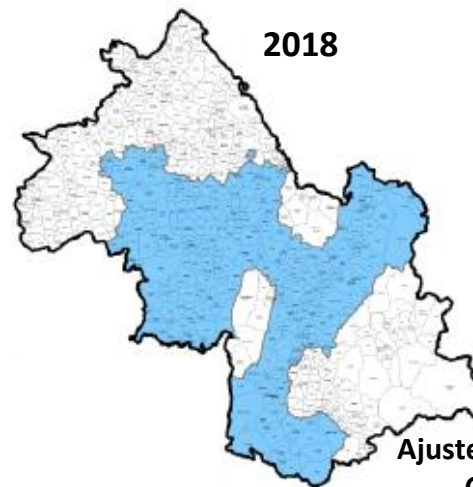
Le schéma directeur
de la région grenobloise



Adhésion du sud Grésivaudan
et CC Beaurepaire



Adhésion du Trièves
Périmètre du SCoT approuvé en 2012



Ajustement aux EPCI : Bièvre Isère et
Grenoble Alpes Métropole
départ CC de Beaurepaire

Le SCoT - document pivot et intégrateur de la hiérarchie des normes

Loi Montagne, Règles générales du fascicule du Sradet, Schéma régional des carrières, Sdage/Sage, PGRI, Orientations et mesures des Chartes de PNR territorialement compatibles avec le Sradet, Plan d'exposition au bruit autour des aérodromes

Objectifs du Sradet, Programmes d'équipement de l'État et des collectivités territoriales

Compatibilité

SCoT

Prise en compte

Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande région de Grenoble

Plan de protection de l'atmosphère

Compatibilité

Programme local de l'habitat (PLH)

Compatibilité

Plan de déplacements urbains (PDU)
Plan des mobilités

Compatibilité

Compatibilité

Compatibilité

Plan climat air énergie territorial (peut être porté par le SCoT)

Compatibilité

Compatibilité

Pour PLUi valant PDM

Compatibilité

Plan local d'urbanisme communal (PLU) ou intercommunal (PLUi)
Carte communale

Les différentes pièces d'un SCoT

PAS

Projet d'aménagement
stratégique

DOO

Document d'orientation
et d'objectifs

incluant le **DAACL** :
Document
d'aménagement
artisanal, commercial et
logistique

Annexes

Diagnostic du territoire
Evaluation
environnementale
Justification des choix
Analyse de la
consommation des
ENAF

PAct

Programme d'actions
facultatif : choix des élus du CS

Ancrer **le qui fait quoi** ? Anticiper
et accompagner la mise en
œuvre avec des dispositifs
partenariaux public / privé

Du bilan du SCoT à la mise en révision

Intervention de Roger VALTAT, Président de Bièvre Est et vice-Président du SCoT
lors du mandat 2020-2026

Pourquoi les élus ont-ils engagé la révision ?

A l'issue du Bilan en 2024, constat d'un décalage marqué entre les orientations et objectifs du SCoT et le fonctionnement du territoire :

- **Le SCoT est obsolète sur certains sujets**, avec des dispositions inadaptées aux évolutions et des objectifs insuffisants aux attendus législatifs et réglementaires
- **Il ne répond plus aussi finement** aux attentes du fait de la montée en puissance des EPCI et de la perte de son caractère intégrateur des normes supérieures
- **Il a un rôle central attendu** pour préparer la Greg à 2050, notamment pour la mise en œuvre du Zan et du Zen.

En novembre 2024, votée à l'unanimité, la délibération de prescription de la révision porte sur deux grands objectifs :

- **Organiser les trajectoires collectives à l'horizon 2050** pour contribuer à la résilience globale du territoire, **en se donnant la capacité de les adapter** aux évolutions et changements rencontrés
- Veiller à la **cohérence interterritoriale des enjeux spécifiques** à la grande région de Grenoble, **en redéfinissant le rôle du SCoT** dans l'articulation des politiques publiques

Le PAS débattu en février 2026

Février 2026

QUEL CAP POUR LA GRANDE REGION DE GRENOBLE A 2050 ?

UN MANIFESTE POLITIQUE

→ **Raison d'être de notre SCoT : un accompagnateur des changements**

- Un impératif d'action : conforter l'habitabilité de tous les territoires
- Un principe de réalité : s'assurer de la soutenabilité sociale des changements qui s'opèrent

→ **Notre priorité : faire de la santé humaine et des écosystèmes le moteur de nos dynamiques territoriales**

→ **Condition de réussite : vers de nouvelles formes de solidarités et de coopérations territoriales**

LES 3 AXES STRATÉGIQUES

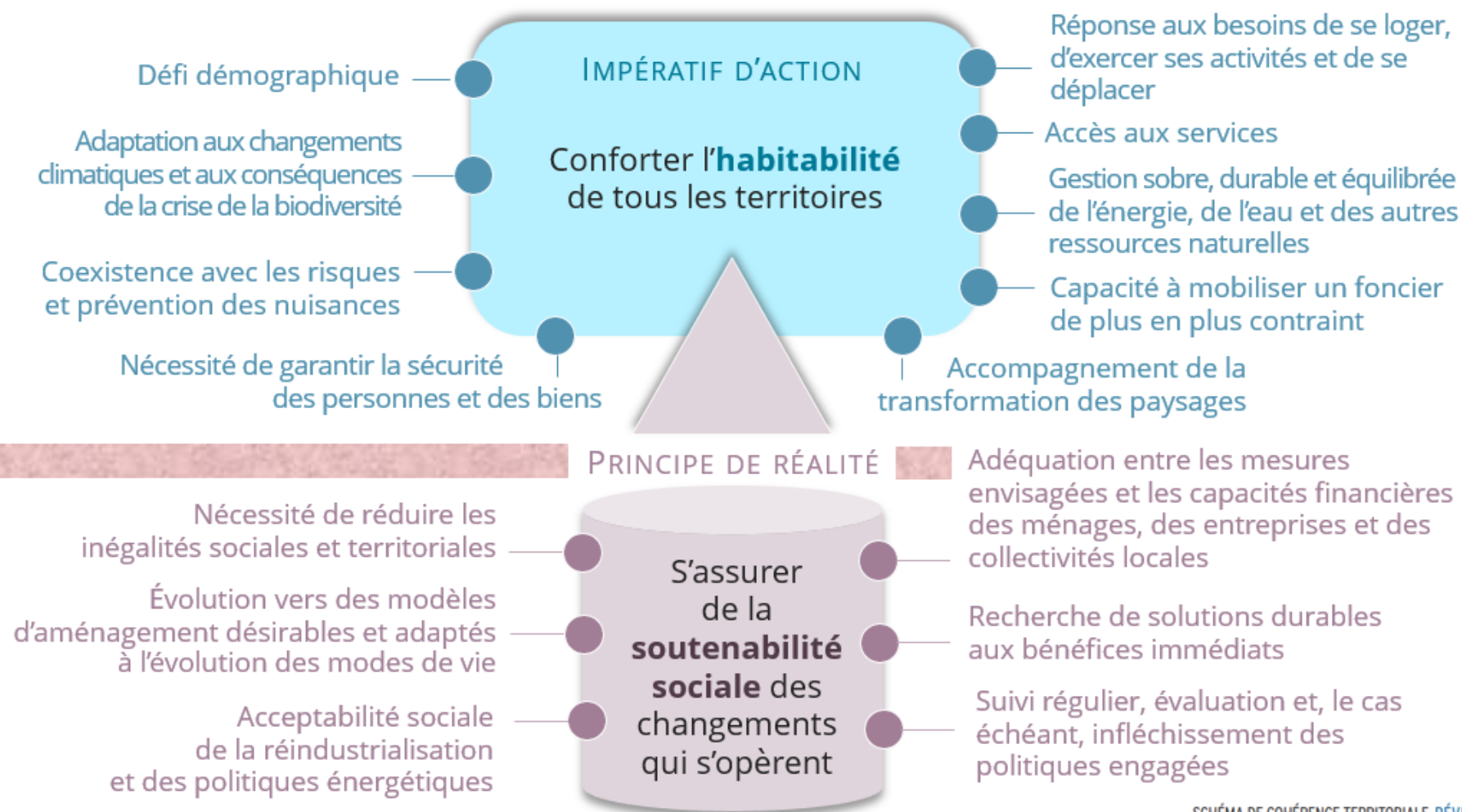
- Réussir les transitions économiques et adapter notre capacité productive
- Garantir aux générations actuelles et futures un environnement vivable
- Développer des conditions de vie dignes pour tous

2 axes stratégiques déclinant notre priorité

1 axe stratégique nécessaire pour concrétiser notre ambition

RAISON D'ÊTRE DE NOTRE SCOT : UN ACCOMPAGNATEUR DES CHANGEMENTS

Collectivement, concilier impératif d'action et principe de réalité



Ensemble, il s'agit de choisir pour ne pas subir

NOTRE PRIORITÉ : FAIRE DE LA SANTÉ HUMAINE ET DES ÉCOSYSTÈMES LE MOTEUR DE NOS DYNAMIQUES TERRITORIALES

Mettre l'habitant et la vie au cœur du projet du SCoT

Satisfaire nos besoins fondamentaux, ceux de nos enfants et de nos petits enfants, tout en tenant compte des limites planétaires

Santé des habitants

Agir sur notre façon d'habiter, de nous déplacer

Aménager des espaces partagés et sûrs pour les adapter aux enjeux de notre époque

Veiller à ce que le cadre de vie proposé à nos habitants influe positivement sur leur bien-être et leur santé mentale

Santé globale

Une vie en bonne santé

Juguler toutes les formes de précarité

Santé des écosystèmes

Prévenir l'effondrement de la biodiversité

Préserver et adapter les milieux naturels et les paysages

Agir quali- et quantitativement sur les ressources

"Convivialité territoriale"

*Nos territoires partagent ensemble une **communauté de destin***

Solidarités et coopérations territoriales

Renouveler les conditions du dialogue entre les territoires

Penser de nouvelles formes de solidarités en s'appuyant sur le **principe de subsidiarité**

Associer à ce dialogue les territoires voisins, lorsque c'est pertinent

Nouvelles formes de solidarités entre les acteurs et habitants de nos territoires

**CONDITION DE RÉUSSITE
DE NOTRE PROJET : VERS
DE NOUVELLES FORMES
DE SOLIDARITÉS ET DE
COOPÉRATIONS
TERRITORIALES**

*Nos **complémentarités** sont notre force et renforcent notre **capacité à agir***

LES 3 AXES STRATEGIQUES ET LEUR DECLINAISON EN 14 OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réussir les transitions économiques et adapter notre capacité productive



- ☐ Accompagner les secteurs économiques fondamentaux pour la vie et le développement du Sud Isère
- ☐ Poursuivre les efforts engagés pour la préservation des terres agricoles et forestières
- ☐ Mobiliser le foncier pour répondre aux autres besoins économiques des territoires
- ☐ Faciliter la transition vers une économie plus circulaire

Développer des conditions de vie dignes pour tous



- ☐ Répondre aux besoins de se loger
- ☐ Créer les conditions permettant à chacun de se former et de travailler pour subvenir à ses besoins
- ☐ Promouvoir un cadre de vie de qualité pour tous les habitants
- ☐ Répondre aux besoins de déplacement des habitants, travailleurs et autres visiteurs du Sud Isère

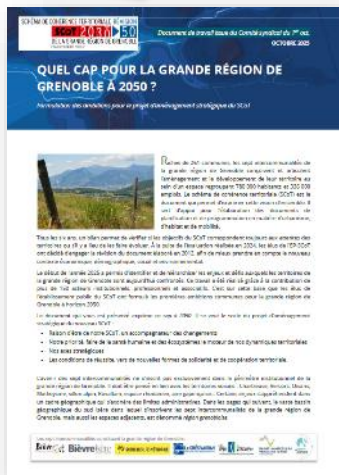
Garantir aux générations actuelles et futures un environnement vivable



- ☐ Contribuer à atténuer le changement climatique
- ☐ Protéger et restaurer la biodiversité et les écosystèmes
- ☐ Adapter le Sud Isère au changement climatique et aux conséquences de la crise de la biodiversité
- ☐ Accompagner l'évolution des usages des sols et la restauration de leurs fonctionnalités écologiques
- ☐ Protéger et veiller à l'utilisation durable de la ressource en eau
- ☐ Prévenir et limiter les risques sanitaires environnementaux

Des trajectoires différenciées pour atteindre le cap commun

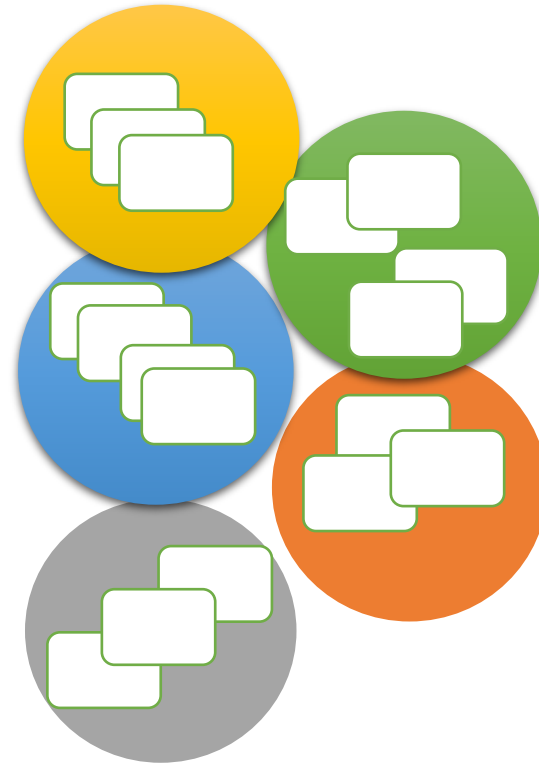
Du Cap validé en octobre...



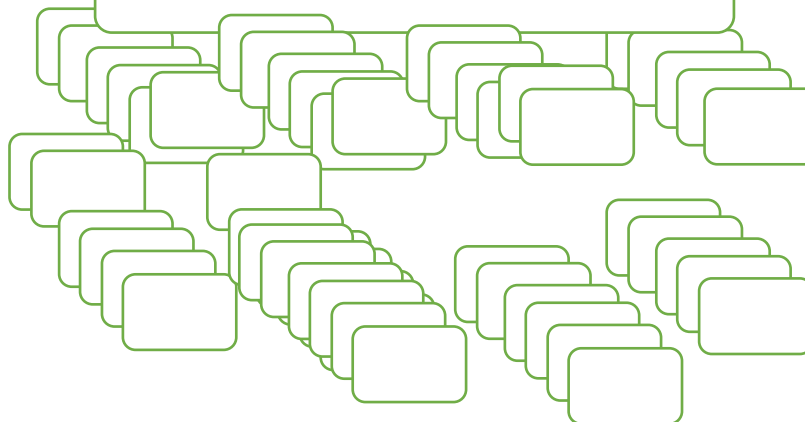
Formulation des spécificités de territoire par les intercommunalités



Regroupement en familles de préoccupations



Plus de 100 attentes remontées



Des trajectoires différenciées pour atteindre le cap commun

Le Cap à
2050

LES 3 AXES STRATÉGIQUES

Réussir les transitions économiques et adapter notre capacité productive

Garantir aux générations actuelles et futures un environnement viable

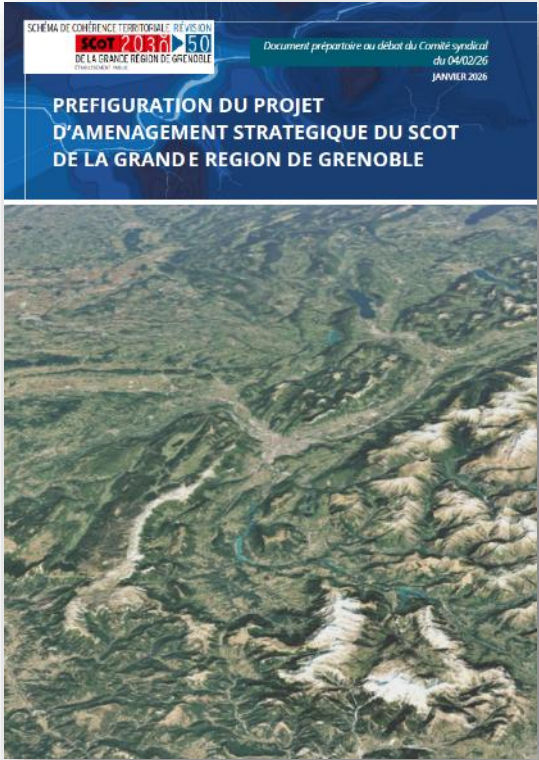
Développer des conditions de vie dignes pour tous

LES 14 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

A chaque EPCI de définir à travers le DOO son chemin et ses étapes pour atteindre les objectifs définis en commun (= le cap)

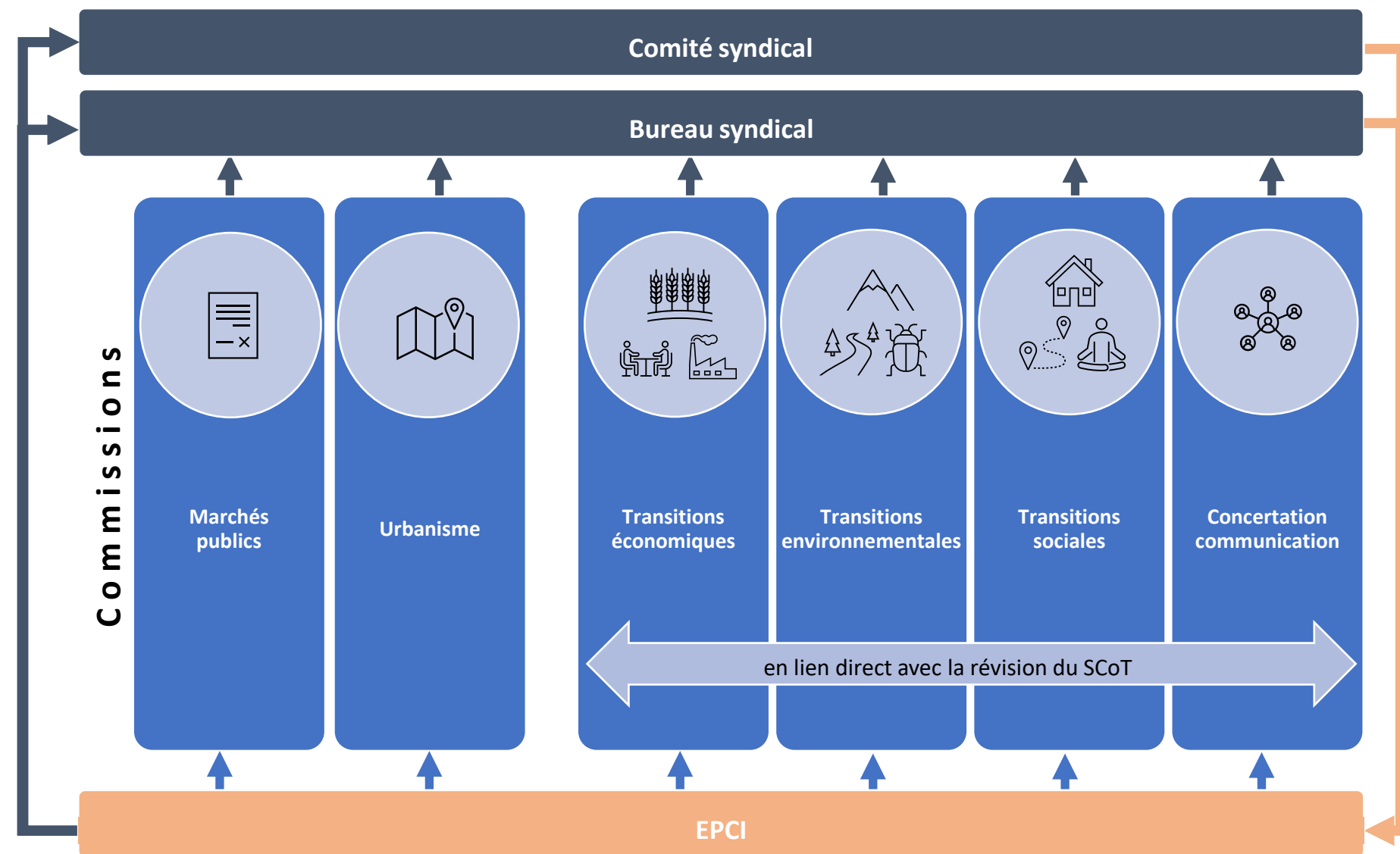
Situation
actuelle

Temps d'échanges



Organisation et collaboration avec les EPCI

Les commissions



Préparer l'arpentage

En préalable à la définition d'objectifs, proposition de procéder à une **analyse in situ des enjeux** propres aux différents territoires et espaces qui composent la GReG.

½ journées d'arpentage



sept 2026 à avril 2027



élus, techniciens et partenaires

Demi-journées organisées sur chaque secteur de la GReG pour découvrir les solutions travaillées dans le cadre de problématiques en lien avec l'aménagement du territoire et les politiques d'adaptation. Échanges in situ et restitutions en comité syndical.

Objectifs poursuivis :

- ❑ S'**acculturer** collectivement au territoire
- ❑ Identifier les **problématiques communes** et les **problématiques spécifiques** qui se posent aux collectivités, aux habitants et aux acteurs économiques (témoignages)
- ❑ Alimenter le diagnostic territorial (notamment identification et territorialisation des **besoins**)
- ❑ Jauger l'**acceptabilité des transitions** en s'appuyant sur des situations concrètes
- ❑ Nourrir la construction des **trajectoires**



Préparer l'arpentage

UN APRÈS-MIDI / UN TERRITOIRE

14h-15h

Appréciation des dynamiques locales

- Dynamiques démographiques
- Dynamiques économiques
- Cadre de vie
- Coopérations territoriales
- Besoins spécifiques des habitants (angle santé ?) et du tissu économique local



15h-16h30

Une visite

sur l'un des sujets transversaux suivants :

- Aménagement de l'espace négocié
- Revitalisation de cœur de ville / bourg / village
- Projet de développement adapté aux ressources disponibles et respectueux des écosystèmes
- Économie robuste et résiliente, fondée sur les spécificités du territoire et les savoir-faire locaux
- Offre en logement/mobilité/équipement répondant aux évolutions démographiques et sociétales

17h-18h

Rencontre

avec une figure locale
et débrief de la journée

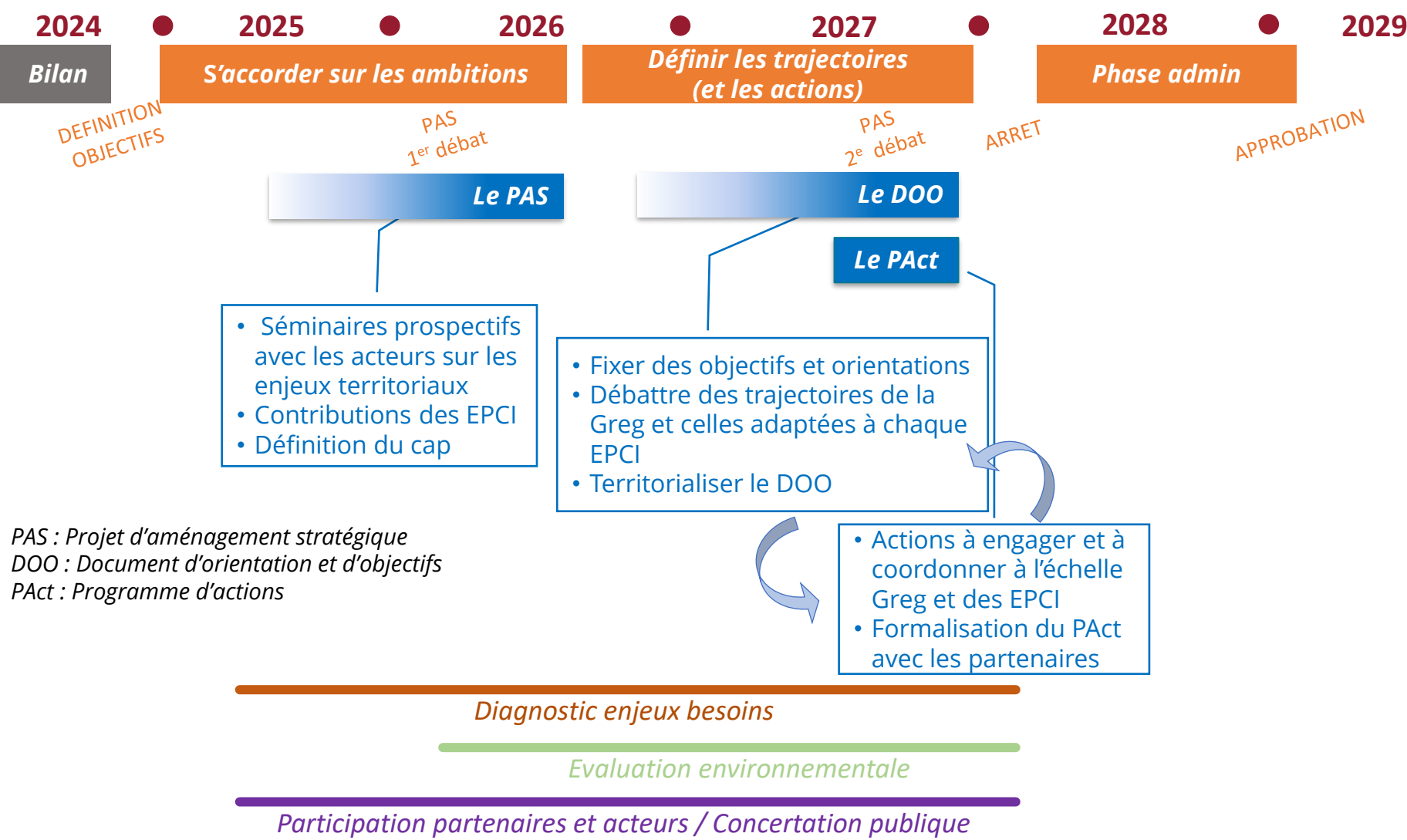
Temps d'échange et de débat



*Captation
audio ou
vidéo*

Organisation et calendrier

Les grands jalons de la révision



Les grands jalons de la révision (zoom sur 2026-27)

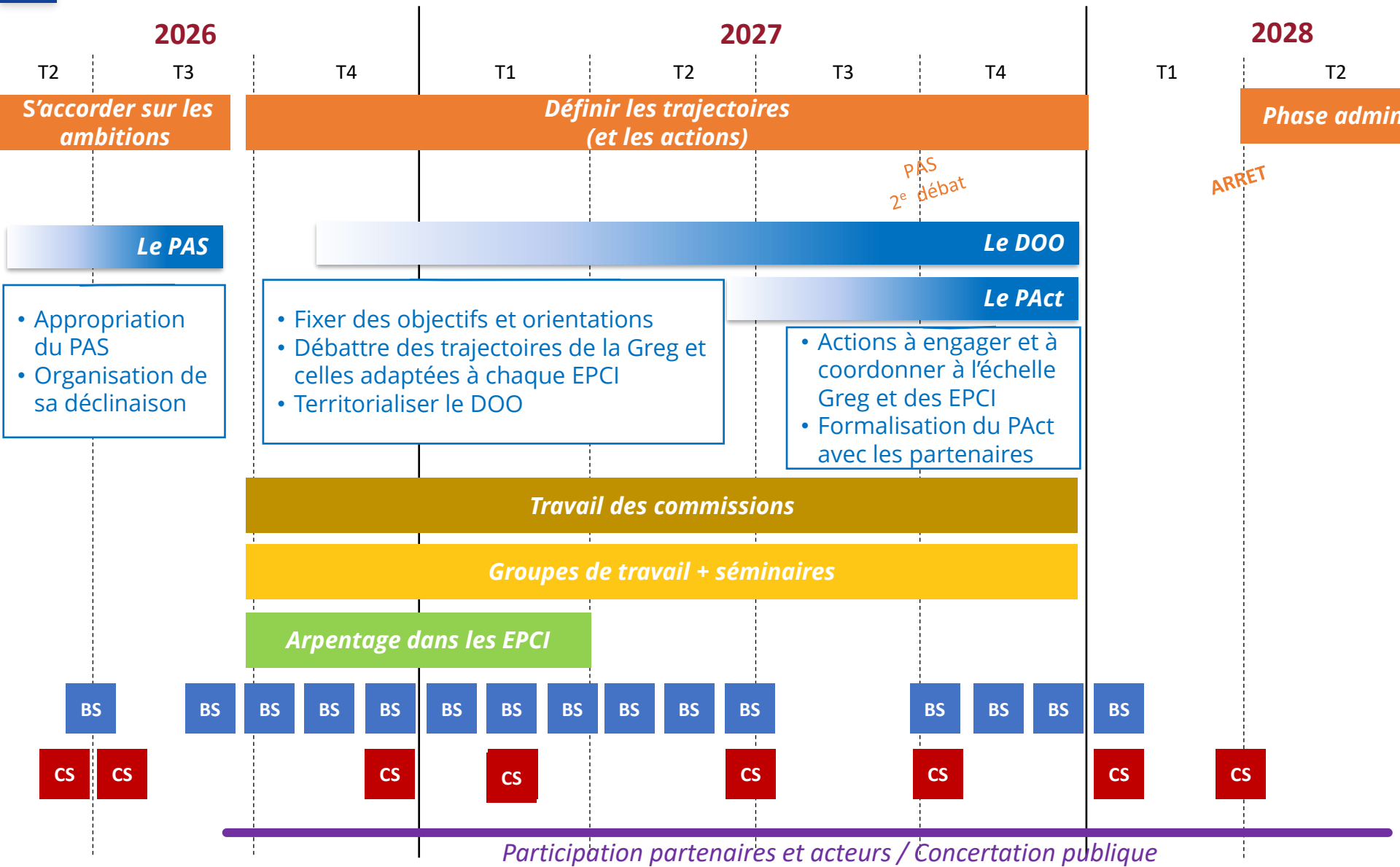


SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

44 avenue Marcelin Berthelot - 38100 Grenoble

Tél. 04 76 28 86 39

epscot@scot-region-grenoble.org

www.scot-region-grenoble.org